

# SAGUENAYENSIA

Volume 4 — Numéro 5

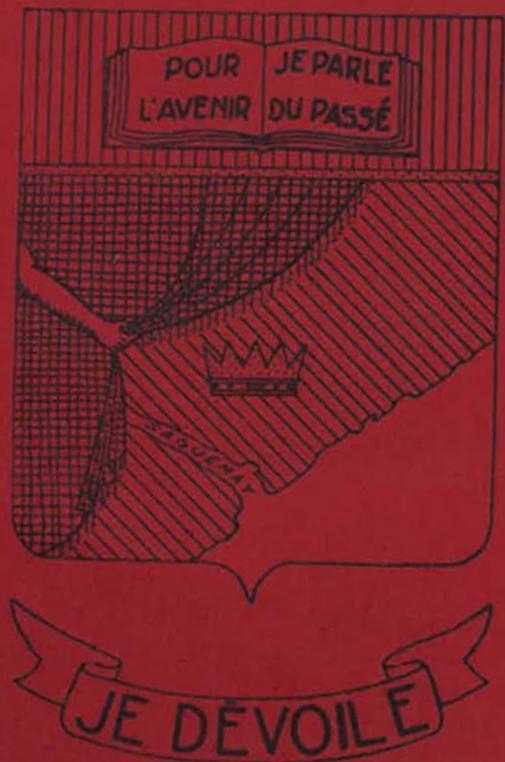
Septembre-octobre 1962

Revue

de la

Société Historique

du Saguenay





## Publications en ligne de la Société historique du Saguenay

### Recherche

- La recherche s'effectue par mots-clés parmi les titres et les auteurs de chaque numéro, en utilisant un thème, un endroit, une année ou un auteur précis. La base de données recherche tous les mots inscrits individuellement dans l'indexation.
- La reconnaissance optique de caractères (ROC) est active à chaque fichier numérique. Pour une recherche à l'intérieur de chaque numéro, il est conseillé d'utiliser la boîte de dialogue *Rechercher / Find* (CTRL + F).
- Tous les titres d'articles sont répertoriés dans la table des matières des fichiers numériques (signets).

### Règles d'utilisation

- Les auteurs conservent leurs droits d'auteurs.
- La Société historique du Saguenay conserve ses droits en tant qu'éditeur.
- En vertu des dispositions de la [Loi sur le droit d'auteur](#), les articles parus ne peuvent être reproduits totalement ou partiellement, traduits, distribués ou adaptés sans l'autorisation écrite de l'auteur et de la Société historique du Saguenay.
- La référence aux informations disponibles est obligatoire. Elle doit comprendre les noms et prénoms des auteurs, le titre de l'article, le titre du périodique, l'année de publication ainsi que la page de référence.
- Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux différentes lois en vigueur.

### Bases de données en ligne

- Pour plus de contenus historiques, des lectures et recherches supplémentaires sont possibles grâce aux bases de données<sup>1</sup> de la Société historique du Saguenay au [www.shistoriquesaguenay.com](http://www.shistoriquesaguenay.com) :
  - Publications en ligne
  - Archives en ligne
  - Bibliothèque en ligne
  - Images en ligne
  - Capsules historiques
  - Et autres

### Devenir membre de la Société historique du Saguenay

- Avec votre appui, vous participez à la mission de la Société historique du Saguenay qui est de diffuser, acquérir, traiter et conserver le patrimoine documentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Être membre de la Société historique du Saguenay vous donne accès à la revue d'histoire *Saguenayensia*, ainsi qu'à des escomptes sur des produits en boutique et des reproductions de documents d'archives. Visitez notre [boutique en ligne](#) pour découvrir la variété des produits disponibles.

<sup>1</sup> Les bases de données disponibles peuvent varier.



# Saguenayensia

Revue de la Société Historique du Saguenay

Volume 4 — Numéro 5

Septembre-octobre 1962

## SAGUENAYENSIA

Directeur: Mgr Victor Tremblay  
Administrateur: M. J.-Engène Honde  
Trésorier: M. J.-Henri Bouchard  
Représentant: M. Jules Saunier  
Tél.: Rés. 543-4960 - Bur. 549-1870

### Adresse :

Au Petit Séminaire, Chicoutimi  
Tél.: Région 418, numéro 549-2805

### Imprimeur :

Le Progrès du Saguenay, Ltée  
316, avenue Labrecque, Chicoutimi

Prix de l'abonnement: \$3.00 par an.

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

## SOMMAIRE

	Pages
Editorial .....	98
Mémoires d'un ancien: Joseph Pilote .....	102
Une expédition sur la rivière Aux Outardes — Eveline Big- nell .....	105
Les mariages de la région — Leonidas Bétanger .....	107
Histoire du premier pont sur la rivière du Moulin dans les li- mites du village actuel — Léonidas Bétanger .....	111
Questions et réponses: Mères de 10 enfants à N.-D. d'Hébertvil- le en 1946 .....	115

## AU SUJET DES MONUMENTS

Notre région possède quelques monuments; elle aurait intérêt à en avoir davantage, et cela moins pour l'attrait des touristes que pour l'éducation de sa population. Car un monument, si modeste soit-il, exerce par sa présence une influence bienfaisante sur la formation des citoyens.

Sa première qualité est d'être un témoin. Il rappelle un personnage, un geste, un fait ou un ensemble de faits qui ont contribué à la grande oeuvre dont nous bénéficions. C'est une leçon d'histoire perpétuelle qui, sans bruit de paroles et sans frais, se donne à tout le monde. S'il est approprié et expressif — comme, par exemple, celui de Notre Dame du Saguenay au cap Trinité, des Vingt-et-un à Grande-Baie, celui du curé Hébert et du colon à Hébertville, celui du Poste de Métabetchouan, pour ne citer que les plus parlants par eux-mêmes — il crée une véritable atmosphère de réalisme et de vie qui agit sur les esprits et les coeurs. Nous osons dire qu'à ce point de vue le monument est un modèle de citoyen, toujours au poste pour nous rappeler au devoir de faire notre part pendant que nous passons dans la vie, pour nous faire honneur à nos yeux et aux yeux des étrangers, pour nous stimuler par la leçon de l'exemple et par le sentiment de fierté qu'il développe.

Les lieux marqués par la présence d'un monument prennent un caractère d'importance et de noblesse qui les rend vénérables, presque sacrés. Les souvenirs qui s'y rattachent acquièrent de ce fait une valeur particulière qui les rend impressionnants.

C'est assez pour nous convaincre de l'opportunité de multiplier les monuments, pour les respecter quand ils sont érigés, les entretenir avec soin et au besoin les restaurer, les rappeler à l'attention par la photographie, les utiliser comme centres de ralliement à l'occasion de manifestations et même comme termes de pèlerinages religieux ou patriotiques.

Cette utilisation se pratique chez nous. Le monument des Vingt-et-Un nous voit chaque année, le 11 juin, pour la manifestation de la fête régionale; on a connu pendant nombre d'années les pèlerinages à la Croix du Poste, que le monument a remplacée quelques fois dans ce rôle; celui du Coteau du Portage a rallié plus d'une fois les jeunes et les foules: la petite chapelle des Îlets-de-Jérémie est devenue un lieu de pèlerinages...

Ce qui manque, c'est le soin de bien entretenir nos monuments. La Société Historique du Saguenay s'y applique, mais on ne lui en fournit pas suffisamment les moyens, en argent et en concours. Elle en a fait restaurer plusieurs. Il faut reconnaître que la Compagnie Price voit magnifiquement au soin du monument de ses fondateurs, sur le Rocher Saint-Vallier, et de celui du Coteau du Portage, auquel pourtant elle n'est pas obligée. Il nous faudrait partout des responsables sur place avec les ressources nécessaires pour que tous nos monuments soient traités avec honneur et nous fassent honneur. Espérons que ça viendra.

La Direction.

## Usine qui disparaît

### AVANT PROPOS

Dans quelques semaines, si ce n'est déjà fait, l'usine que la Compagnie Price Brothers exploite depuis plus de soixante ans aura terminé son existence, du moins comme telle. Malgré les nombreuses améliorations apportées aux locaux, à l'outillage et à la machinerie, elle ne pouvait plus fournir un carton répondant aux exigences du marché actuel.

En construction depuis l'automne 1960 et située à environ trois-quart de mille en aval de la première et à un jet de pierre de la Chute-à-Bezi, une nouvelle usine aura pris la relève. Malheureusement, le progrès en est cause, un quart des employés actuels, dit-on, auront perdu leur emploi et devront se chercher du travail dans un autre domaine. Malgré cette diminution de main-d'oeuvre et avec seulement une machine à carton, au lieu de deux comme c'est le cas à la vieille usine, la nouvelle produira plus et la qualité du produit sera supérieure.

Ce n'est pas sans un serrement de coeur (on en a vu un verser des larmes lorsqu'on lui annonça qu'il devait se rapporter à la nouvelle usine la semaine terminée) que les aînés, dont quelques-uns ont plus de quarante années de service, auront dit adieu aux machines vieillottes. On aura sûrement la nostalgie de ces vieux murs et même de la côte qui se faisait de plus en plus pénible à gravir avec les années.

Pour les plus de quarante ans, ces murs vécutistes perpétuaient le souvenir de ceux qui ont passé avant eux, de ceux qui furent leurs compagnons de travail pendant de longues années et qui maintenant ne sont plus. Pour plusieurs ce fut un père, un proche parent ou un ami.

Il n'y a plus de descendants directs des ouvriers de la première heure; par contre il en est, parmi les plus jeunes, dont le grand-père a fait le même travail qu'ils accomplissent actuellement.

L'usine a eu ses personnages de légende, oserais-je dire. A différentes occasions on aimait les faire revivre. On se racontait leur manière de faire, leur comportement devant telle ou telle situation. Pour sa part, l'auteur de ces lignes en a connu quelques-uns.

Un de ceux-là aimait à s'entourer de mystère dans l'exercice de ses fonctions. Elles demandaient une certaine adresse, il faut en convenir. Il ne savait ni lire ni écrire et pourtant! En plus de son travail manuel, il devait faire rapport, par écrit, de tous les matériaux utilisés pendant la journée. Personne, hors les initiés, ne soupçonnait la vérité, tant notre personnage s'acquittait de cette besogne avec désinvolture. Survenait une

difficulté, comme par exemple une nouvelle écriture à déchiffrer, il connaissait le truc pour se tirer de ce mauvais pas. Lorsqu'il apprit la vérité, un employé supérieur s'exclama "Well, he fooled me for twenty years!" C'était rendre hommage au talent de ce comédien. Comédien, il faut l'avoir été pour soutenir un pareil rôle sans jamais défaillir.

Je ne puis oublier cet autre type. On disait de lui qu'il était le "gros bon sens incarné". Il avait fréquenté l'école tout juste pour faire sa première communion. Son cas n'était pas unique dans le temps, à l'usine. Il avait réussi ce tour de force d'apprendre à lire et à écrire. Deux jeunes hommes travaillant sous ses ordres avaient été ses professeurs.

On aime encore à se rappeler le souvenir de cet autre. De son vivant, il était un des plus anciens citoyens de la ville et, comme tel, il était connu de tous. Certains jours ceux qui le rencontraient au retour de son travail savaient, en le regardant, quelle couleur de papier ou de carton on avait fabriqué à l'usine ce jour là. Ce bon vieux avait une abondante chevelure, très frisée. Habituellement grise, elle changeait de couleur selon les teintures employées et tant que durait l'utilisation massive de ce produit. Soit maladresse ou manque de précaution, il semait cette malheureuse poudre tout autour de lui. Ses allées et venues de la chambre des teintures aux malaxeurs étaient parfaitement marquées. On sait combien est léger un grain de poussière et comment le moindre souffle le fait se déplacer. Substituons la poussière à la teinture et libérons-la dans une chambre où les courants d'air ne manquent pas. Le résultat sera tout aussi étonnant que désastreux.

Dans le temps, les douches et les lavabos étaient inexistantes. Ceux qui utilisaient un seau d'eau pouvaient se compter sur les doigts de la main. Cependant notre homme ne négligeait pas de se laver. Il ne ménageait ni l'eau ni le savon avant de quitter l'usine. Mais allez-donc, même avec la meilleure volonté du monde, faire disparaître par quelques ablutions ce que dix heures de mouvements et de transpiration on fait pénétrer dans l'épiderme.

Il y en eut bien d'autres qui mériteraient une mention. Il y eut des pince-sans-rire de la plus belle eau et d'autres tout à fait l'opposé. Témoin, celui qui fut mon compagnon de travail pendant plus d'un an et qui ne desserrait pas les dents si on ne lui adressait pas la parole. Est-il possible de demeurer en bons termes avec quelqu'un qui ne manifeste jamais ses intentions?

Qu'advient-il de cette usine? L'avenir le dira.

### LE MOULIN PRICE DE JONQUIERE

Le site qu'occupe le moulin de Price Brothers & Company à Jonquière était destiné à un rôle important dans l'histoire de cette cité. Il en est question dès l'origine des établissements. On pourrait presque dire que c'est là que commence leur histoire, car c'est le premier endroit précis qu'on sait avoir été occupé par les colonisateurs.

A l'automne de 1847, les gens de la Société des Défricheurs de la Rivière aux Sables, parmi lesquels se trouvaient Jean Tremblay, Louis Pednault, Isaïe Girard, Joseph Audet dit Lapointe, Alexis Bergeron, Ignace Couturier, Roger Fortin, campaient auprès de la chute et construisaient ensemble ce qui paraît avoir été la première bâtisse élevée sur les terrains de la Société.

L'un d'eux, Jean Tremblay, prétendit même y avoir droit pour en avoir pris possession le 15 octobre 1847 et y avoir fait à cette époque les premiers abatits ainsi que de petites bâtisses, des deux côtés de la rivière, en vue de l'installation d'un moulin.

Selon son témoignage, il construisit dans l'hiver de 1850 une petite maison, pour remplacer la première, détruite par le feu quelques mois auparavant, et une écluse de 165 pieds de longueur. Il eut ensuite des difficultés avec la Société des Défricheurs au sujet de la propriété du site de moulin. Lors de la distribution des lots aux associés, le 30 avril 1850, la Société lui attribua le lot 21 du rang III, qui touche au site de moulin en question. Dans un document daté du 9 juin 1851, l'agent des terres reconnaît que les droits sur ce lot ont été acquittés par le dit Jean Tremblay avant l'émission du billet de location pour le même lot accordé à Zéphirin Tremblay le 6 août 1851; mais le litige continua au sujet du site de moulin, qui se trouve sur les lots 14 et 20 du rang IV obtenus par Théophile Tremblay et Louis Maltals fils. L'affaire, remise au jugement de l'agent des terres, le notaire John Kane, semble avoir été réglée, sans autres difficultés, en faveur de ces derniers.

La chute appelait l'installation de moulins. Il y en eut dès les premiers temps. Le premier moulin aurait été construit avant 1853, puisque Héli Hudon dit Beaulieu "acheta les deux lots, les deux moulins (à scie et à farine) et l'écluse en 1857"; ces deux lots, 14 et 20 du rang IV, que M. André Harvey avait acquis le 31 octobre 1853. Ce dernier avait "à charge d'ériger et bâtir le printemps prochain un moulin à scie ou radouber celui qui existe actuellement".

Un troisième moulin fut construit plus tard, du côté est de la rivière. Il appartenait à Joseph Perron lorsque la pulperie fut construite du côté ouest. Ce moulin fut acheté par la Compagnie de pulpe en 1901.

On peut dire que le père de la pulperie de Jonquière fut Joseph Perron. Ingénieur par talent naturel et par entraînement, homme d'esprit pra-



L' "ingénieur" Joseph Perron.

tique, caractère entreprenant et persévérant, il proposa à ses coparoiissiens la création, à Jonquière, d'une industrie semblable à celle dont il conduisait les opérations à Chicoutimi avec son frère Elie.

Joseph Perron fut autorisé par un règlement voté le 4 avril 1899 à former une compagnie à fonds social sous le nom de "Compagnie de pulpe de St-Dominique de Jonquière" avec un capital de \$50,000 et exemption de taxes pour une période de 25 ans.

Le capital fut recueilli en majorité sur place. Les premières actions (de \$100 chacune) furent souscrites le 15 de juin: 30 par Joseph Perron, 5 par Trefflé Gauthier et 6 par Ernest Gauthier. Le jour où commencèrent les travaux de construction, la compagnie comptait 19 actionnaires portant 181 actions, et à la date de son incorporation (23 mars 1900), 32 actionnaires avec 249 actions. Jusque-là, tout le capital, à part 14 actions, était fourni par des gens de Jonquière, Chicoutimi, Iaterrière, St-Cyriac et Roberval. La compagnie obtenait ses lettres patentes le 21 septembre 1899. Les noms suivants figurent dans sa charte: Jean Maltals, cultivateur; Joseph Perron, ingénieur; Louis Bergeron, cultivateur; Louis Maltals, cultivateur; Damase Gagné, marchand; Edouard Simard, cultivateur; Joseph Ouellet, cultivateur.

Les officiers, élus le 10 octobre, furent Edouard Simard, président et Joseph Perron, gérant. Le secrétaire était Paschal Bergeron.

On commença à bâtir le 17 juillet 1899. Le *Progrès du Saguenay* rapportait ainsi la nouvelle; "Les travaux de maçonnerie sont commencés lundi matin; la bâtisse aura 120 pieds de longueur sur 40 de largeur, le rez-de-chaussée sera en pierre et le premier étage en bois".

Les travaux à la manufacture étaient conduits par Joseph Perron "qui en a fait les plans et devis, calculé la force de la chute, déterminé la grosseur des tuyaux et la grandeur des turbines. — Il sut tout disposer avec tant de mesure et de précision qu'une heure après avoir lancé l'eau dans le tuyau, on voyait la pâte se déposer sur les cylindres . . ." C'était le 17 novembre 1900.

L'usine originale, qui ne produisait que de la pâte mécanique, consistait en deux lignes de meules, soit deux turbines et six meules, pouvait produire de 20 à 25 tonnes de pulpe par jour. Une centaine d'hommes y trouvait du travail.

On achetait le bois des particuliers, la compagnie ne possédant à peu près pas de forêt. C'était le point faible de l'entreprise. Il manquait aussi du capital pour assurer le développement qu'exigeait cet heureux commencement.



Sir William Price.

Les actionnaires se faisaient cependant de plus en plus nombreux lorsque William Price s'inscrivit le 7 décembre 1901 avec 600 actions. De ce fait il devenait principal actionnaire de la compagnie et assurait le succès de l'entreprise, en mettant à sa disposition des limites forestières et en lui apportant les moyens de réaliser les développements désirés. De nouvelles meules furent ajoutées, portant leur nombre à 9, et une machine à carton de 70 pouces ("la petite machine", disaient les anciens) fut installée vers le milieu de l'année 1903 et bientôt elle absorba toute la production de pulpe.

Par la suite William Price, qui avait le contrôle de l'entreprise, offrit d'acheter les actions de ceux qui désiraient s'en départir. Bon nombre lui cédèrent leurs parts qu'il paya "au pair"; à la fin de l'année 1903, il possédait la plupart des actions et en 1909 il acquérait le reste.

En 1907 un *digester* pour le *sulphite* fut installé, ce qui portait la production à 15 tonnes de carton, 10 tonnes de pulpe *sulphite* et 30 tonnes de pâte de bois par jour.

En 1909, une machine FOURDRINIER fut installée pour la fabrication du papier léger, principalement du papier à journal. Celle-ci fut baptisée "La machine neuve" pour le différencier de l'autre, quoiqu'elle fut plus large de 30 pouces. Ce qui n'était pas sans intriguer ceux qui faisaient leur début à l'usine. Elle avait une capacité de 25 tonnes par jour et sa vitesse maximum était de 600 pieds à la minute. Nous sommes loin des puissantes machines d'aujourd'hui qui approchent 2,000 pieds. Quoiqu'il en soit, elle produisait un excellent papier. L'addition de rouleaux sécheurs (*dryers*) en 1916 augmenta la production de 19 tonnes par jour. Les deux machines produisaient alors de 50 à 60 tonnes quotidiennement — carton et papier.

En 1931, la machine à papier fut transformée en machine duplex par l'installation de 5 cylindres au bout humide de la machine. De cette façon, elle pouvait être utilisée pour produire soit du papier soit du carton, au besoin. En 1945, le FOURDRINIER fut enlevé et on ne fabriqua plus que du carton. Dans l'intervalle, la chambre des malaxieuses et celle des meules furent augmentées en capacité. Il en fut de même pour les fournaies. La scierie originale avait déjà été remplacée en 1920.

Le débit d'eau de la rivière aux Sables, s'amenuisant graduellement au cours de l'hiver pour devenir presque inexistant si l'automne n'avait pas été assez pluvieux, il fallait, chaque année, pendant la belle saison, accumuler une réserve de pulpe pour au moins cinq mois. Sans eau, les turbines ne pouvaient fonctionner. Après la construction des barrages aux embouchures des rivières aux Sables et Chicoutimi — qui, en augmentant la réserve d'eau, sont responsables de la disparition du village de St-Cyriac — il ne devint plus nécessaire de faire cette réserve de pulpe. Une ligne de meules fut enlevée et un générateur prit la place. L'énergie électrique ainsi obtenue est consommée sur place. Cela se passait en 1927. Cette même année, une usine de blanchissage de *sulphite* fut mise en opération. C'était une usine à un seul étage, d'une capacité de 8 tonnes par jour. La production de ce département fut augmentée subséquemment en 1934 puis en 1937. Finalement, en 1949, elle fut convertie en un système à trois stages. Ce qui porta la capacité de ce département à 17 tonnes par jour.

L'usine de Jonquière ne ressemble à nulle autre de la région, qui toutes sont construites sur terrain plat. "La chute appelait l'installation de moulins", est-il dit au début de cet article. Au temps où elle fut érigée, la force motrice des chutes était indispensable pour actionner la machinerie. C'est pourquoi l'ensemble des bâtisses s'échelonne sur un dénivellement d'environ 125

pieds. En descendant progressivement la côte la matière première subit les transformations inhérentes à l'industrie du papier et du carton.

Si le bois devait descendre la côte en changeant progressivement de forme, il devait la remonter une fois le processus terminé. C'est pourquoi on peut voir encore aujourd'hui cette chose curieuse: une ligne de chemin de fer sur une pente abrupte, longue d'environ trois cents pieds et parcourue par un lori.

Le transport de la production de l'usine, du département d'emballage au lori et de celui-ci aux wagons de fret, était l'une des tâches les plus exténuantes. Les rouleaux de papier et les paquets de carton étaient d'abord chargés sur un wagonnet auquel s'attelaient deux hommes, l'un tirant et l'autre poussant. Même manège en haut de la côte pour conduire les wagonnets aux wagons de fret.

Par beau temps "ça s'endurait", disait-on. Mais les conditions de travail variaient avec les saisons. Elles étaient nettement éreintantes lorsque les plates-formes (galeries) devenaient trempées par la pluie, couvertes de verglas ou de neige fondante. Il fallait alors ajouter un troisième homme à chaque wagonnet.

Depuis près de vingt ans les choses ont changé du tout au tout. Enjambant la rivière aux Sables, un pont a été construit à mi-chemin entre les deux chutes et une ligne de chemin de fer permet d'amener les wagons à l'intérieur de la chambre d'expédition. Aidés de deux wagonnets-remorques (*tow-motor*) actionnés à la gazoline, l'équipe actuelle, composée de 6 hommes, manipule près de 10 tonnes de carton en moins de huit heures, alors qu'auparavant une vingtaine d'employés ne pouvaient en déplacer plus de 60 à 70 tonnes pendant la journée, qui était de 9 heures.

La gamme des cartons s'est élargie avec les années et faire la liste de ceux qu'on fabrique à l'usine en ce moment serait fastidieux et équivaldrait à un inventaire presque complet des marchandises offertes aux consommateurs dans les magasins d'alimentation, vêtements, pharmacies, etc.

Soulignons en passant qu'il fut un temps où tout le carton nécessaire à la fabrication des bouchons de bouteille à lait pour tout le Canada provenait de Jonquière. La production de l'usine est écoulée au pays et aux Etats-Unis. Par ailleurs, l'Angleterre a toujours été et demeure un client important.

Depuis 1902, la manufacture de Jonquière a eu comme surintendant: O.A. Porritt (1902-1913), Robert Hall (1911-1913), George Cullett (1913-1921), Marshall Ball (1923-1930), C.S.V. Hawkins (1930-1958), F.C. Walker (1958-1962).

Ce dernier prendra sa retraite le 31 août prochain. Il a débuté comme secrétaire en 1919 et a fait toute sa carrière à Jonquière.

Le surintendant de la nouvelle usine est M. U.A. Shane. Il a occupé différents postes aux usines de Jonquière, Riverbend et Kénogami depuis son arrivée dans la région en 1939.

Nous voulons que ces quelques notes soient un hommage de l'histoire à l'établissement industriel qui termine sa carrière après soixante et un ans d'une participation importante à la vie économique de Jonquière.

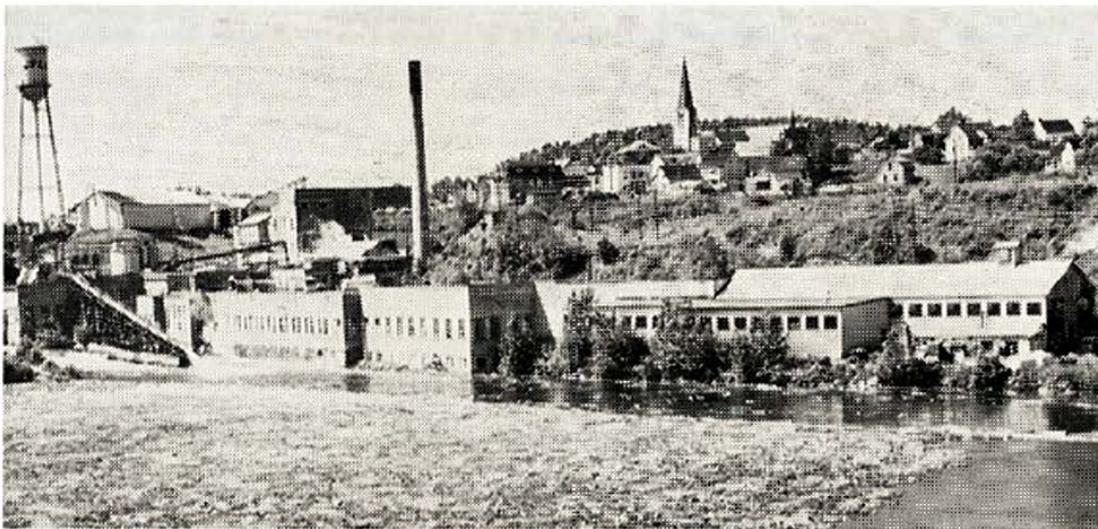
**Raoul FORTIN**

de la Société Historique du Saguenay.

15 août 1962.

**Documentation**

Mgr Victor Tremblay, P.D.  
Extract from BOARD-MAKING  
at Jonquiere by Bob. Tenier.



L'usine de pulpe et carton à Jonquière. — Photo: LE SEVILL.

# Mémoires d'un ancien

*Joseph Pilote*

*Les souvenirs de M. Joseph Pilote, du Rang Simple de Saint-Félicien, ont été recueillis le 9 novembre 1934 par le notaire Rolland Coulombe et deux compagnons: André Tremblay et Alfred Coulombe. Questions et réponses, et même les observations faites en passant par madame Pilote, ont été notées fidèlement. Nous avons cru bon, cependant, d'omettre les paroles de simple conversation qui n'apportent rien de substantiel aux récits, que nous citons tels quels.*

V. T.



M. Joseph Pilote en 1934.

Je vas avoir 82 le 20 avril prochain (1935). Je suis natif de la Bale Saint-Paul. Je suis parti de là tout seul pour me rendre au Grand Brûlé (Laterrière) et mes parents sont venus me trouver là ensuite. On s'en est allé plus tard à Hébertville. C'est là (1) que j'ai vu passer le Grand Feu de '70. Le feu courait les maisons puis le chemin; c'était comme un enfer. La même journée, dans l'avant-midi, il était tombé comme un orage de soufre, et ça, ça brûlait, je suppose . . . A Hébertville il était resté deux maisons dans le rang . . .

Je ne suis pas parent du tout avec Charles Pilote. Je ne sais pas lire ni écrire. Quand j'al-

lais à l'école j'étais trop *roffe*. J'y ai été six ans. J'étais gaucher; la maîtresse voulait me faire écrire de la main droite; toujours que la chicane a pris et je n'y ai plus retourné.

Je me suis marié à Hébertville, avec Maria Côté, une cousine du père d'Alphonse Côté. J'ai eu six enfants de ma première femme: Eugénie, la femme à Joseph Leclerc; Nil; Emma, la femme à Adélarde Laforest d'Alma; Alice, la femme à Alfred Chiasson de Sainte-Jeanne-d'Arc; Hector, qui reste à Montréal; et Marie-Alma, la femme à Raoul Côté. Ma femme est morte sur son sixième enfant), en 1904, dans le printemps. Cette enfant-là (Marie-Alma), Jean-Baptiste Chartré était son parrain et c'est lui qui l'a élevée.

Je me suis remarié ensuite en 1905, le lendemain des Rois, avec celle-là: Alexina Bouchard, fille de Jean Bouchard de La Malbaie et ensuite du Grand Brûlé; elle était veuve d'un Bolduc.

— Vous avez eu des enfants? — *Mme Pilote*: De mon premier mariage: Rosario (Bolduc), qui reste au coin de la route du Rang Double; Napoléon, qui reste à Alma; Alberta, la femme à Stanislas Boudreault; et de mon dernier mariage: Philippe et Wilbrod (Pilote).

— Pourquoi êtes-vous venu par-ici? — *M. Pilote*: Si ça avait pas été de ma femme et de ma belle-mère je ne serais jamais venu par-ici, pas de danger! Le père Sylvestre Bouchard, c'était le frère de ma belle-mère et aussi le frère de Toussaint et François. François (Bouchard) restait au pied du Cran. Ma belle-mère avait acheté mon demi-lot de Vincent Cloutier, l'oncle à "Piton", pour cent plastres, pas fait. — *Mme Pilote*: Il y avait rien qu'un petit morceau de fait, pas la semence d'un demi-minot (2), à peu près vis-à-vis l'emplacement de la maison.

*M. Pilote*: Ah! c'est embrouillant, vous savez, de tout vous conter tel que c'est. Mais c'était pauvre, maudit! dans ce temps-là! J'avais sorti un peu dans le grand monde et j'étais pas accoutumé à la terre: c'était du bois partout. Il y avait un cette misère-là. On voyait rien que le ciel et puis demi-chemin de ceinturon avec Saint-Prime par le Rang Simple.

Je suis arrivé ici en 1879. J'ai monté pour semer dans le printemps, seul; ma femme était restée chez ses gens. J'avais acheté un cheval pour monter et une charette à poches; une charette à deux roues, là. Je m'étais retiré chez mon voisin, Vincent Cloutier; dans le campe on était mangé par les punaises. Je suis resté un mois, pour se-

mer le grain que j'avais monté. Le dimanche (après ces travaux), je suis descendu au village, parce qu'il y avait mission ce dimanche-là; en partant je dis à Vincent: "Regarde-moi la face, là, Vincent, parce que tu ne me reverras pas de sitôt, mon grand fanal!" Après la messe, je me couche un peu. Tout à coup, on voit du feu partout. Le feu était parti de la rivière aux Saumons avec le sorouais; c'était un torrent; c'était noir, jaune, au village, de toutes les couleurs. En me réveillant, je demande: "C'que y a?" — La Concession est en feu", qu'on me répond. Le lundi, je monte, à cheval; en passant au Rang Double je me cachais le visage pour pas étouffer dans la boucane. Chez Vincent il y avait une Sainte-Face (image) qui gardait le campe; toute la famille était dans la cave de dehors et la jument était attachée à une souche. Il y avait du feu partout. "Tout est correct, Vincent? — Oui — Bon, regarde-moi bien la face encore une fois comme il faut, Vincent, parce que là c'est encore bien plus certain que tu ne me reverras pas de sitôt et que le Yabe va emporter la Rivière-à-l'Ours (Saint-Félicien)." Notre ouvrage était tout brûlé. J'ai acheté deux minots d'orge pour remplacer la semence, et je semais ça comme ça, à la pincée.

A Hébertville, je travaillais à la construction de l'église; j'étais bien mieux. Au mois d'août je reçois une lettre de Vincent: "Ton grain est beau..." Je me dis: Vincent s'ennuie, il veut se faire un voisin; mais il va se tanner d'écrire, je suppose. Ma belle-mère me dit: "Va montrer ça à ta femme". ("Ça", il s'agit de ce grain, cette terre...) Montrer! I y avait pas grand'chose à voir: rien que du bois! Toujours qu'on prend la voiture, la jument, je me change et on embarque. Nous v'là partis. Rendus à Saint-Félicien, on prend la route... Chez François Savard, au coin, l'orge était belle. Dans la cendre ça pousse bien. Ma femme me dit: "Ça pousse bien par-ici! la terre est bonne; on va y rester! — Y a pas grand'chose à manger par icite... Badame!..." Et puis Vincent n'avait pas mis de temps à me voir venir!

On avait du beau grain, à pleine terre: "Sacré-yé! ça vaut la peine, certain!"... Ça fait que là, je suis descendu chercher ma petite fille, Eugénie, à Hébertville, et je suis remonté, armes et bagages: notre *doggué*, deux vaches, un veau, une bonne couchette, qui avait du tournage en masse; et je ne suis plus redescendu. On s'est installés dans le vieux campe du *bomme* (3) Archile Mathurin! J'ai réparé le campe; il y avait des châssis mais pas de vitres dedans. On s'est nourris avec (le produit de) notre semence pendant l'hiver. J'avais un petit cochon que mon beau-père m'avait donné; j'avais été couper du foin bleu sur les pointes de Saint-Méthode: ça fait du beau foin pour les vaches. Ensuite de ça, eh bien, j'étais pas trop lâche, voyez-vous! Faut que je me vante un peu aussi. Dans l'hiver j'ai

fait des billots pour la grange et pour la maison. J'allais dans le bois (sur ma terre), je billais tout ça, j'ébauchais ça, et dans le printemps j'ai sacré le feu là-dedans: c'est venu (devenu) tout en baguettes (4), ensuite je n'ai plus eu qu'à prendre ma herse (et à semer). Avant ça, dans l'automne, j'avais serpé 4 ou 5 arpents. J'avais du terrain sec ici et j'ai été chanceux. La troisième année j'ai vendu du grain. J'avais eu trois bonnes récoltes de suite... Il faut quasiment rien pour vivre... On n'a pas eu de misère. On avait quelques poules...

Le premier printemps, on avait manqué de farine. Ma femme va se promener à Hébertville et elle revient avec trois poches de farine et vingt livres de lard. On *trait* deux sceaux de lait par jour; on mettait ça dans des bols, dans ce temps-là, pour les écrémer... J'ai été chanceux pour commencer.

— Mais vous avez eu vos malchances aussi?...

— Ah, oui! Ma première femme a été malade dix ans de temps avant de mourir. Elle a troublé après onze ans de ménage. Elle est tombée folle sur son dernier... J'ai eu bien de la misère; j'étais pas capable de la laisser une minute, et pour aller travailler j'étais obligé de me rebeller. Le docteur Poliquin est monté garder la petite Marie-Alma pendant trois jours; ça m'a coûté cinquante piastres. J'avais acheté un demi-lot de Fabien Savard — la terre du père Senneville aujourd'hui —. Je ne faisais que commencer à être habitant un peu...

— Il paraît que vous avez eu des accidents à part ça...

— Ah oui. Deux accidents.

Je charriais du bois au moulin chez Lepage, dans le Rang Double, sur la terre de Luc Maltais aujourd'hui. Je faisais scier des billots et j'avais fait trois voyages depuis le matin. J'avais chargé un gros billot sur ma *ouaguine* (wagon). J'avais une jument vigoureuse. J'avais chaîné mon billot avec un *bender* et j'étais assis de travers, le *bender* dans le dos, les pieds entre les épées (5); et puis je commande la jument. La chaîne était *corquée* (6) et ça fait faire un demi tour au billot, qui se trouvait pas chaîné assez dur. Me voilà sur le dos, plus capable de me ramener (assis), le pied pris dans l'épée; la tête me frottait à terre. Je me suis cassé deux dents; j'ai cassé ma pipe; la face me frappait sur le bandage de la roue. Je *sacre* un coup pour la mort ou pour la vie et puis je roule à terre. Je saignais, c'était comme une rivière. Louis "Menin" (Dufour) me demande de l'autre bord de la côte si je me suis fait mal; je dis: "Oui". On va chercher le curé, le docteur... Je battais la campagne. J'étais au bout de mes sangs. J'avais du mal...! La face enflée, noire comme le poêle. J'avais plus d'yeux... Monseigneur Belley dit: "Y va mourir". Le vicaire avait passé la nuit ici. Au bout de trois jours les

yeux m'ont ouvert, mais c'était rouge. Je mangeais avec une cullère; plus de posture dans le lit... Ah! c'est un triste passage, ça. Ça m'a fait souffrir longtemps. Au bout de quarante jours j'avais encore de la peine à lever une chaudière. J'avais le *croquant* du nez cassé, l'os de la joue craqué. Après quelque temps il me sort un paquet callé du nez: ça sentait le moribond pourri; c'était noir-vert; mais c'est ça qui a été ma sauveté... J'étais bien découragé. Ça fait 26 ans de ça. Ah! tout dire ce que j'ai fait!...

Une autre fois, je sortais des billots de pin avec Clovis Savard, pour les équarrir. Il faisait brun encore, le matin. Tout d'un coup, je me *sacre* un coup de hache sur le pied. Ça se met à saigner. Il faisait froid; j'avais peur de geler en route. Je rentre chez Clovis; ils me mettent de la vesse-de-loup... pour arrêter le sang, mais ça saignait pareil. Encore là je suis venu au bout de mes sangs. On n'avait pas pensé d'aller chercher le curé cette fois-là. Il n'y avait pas de docteur. J'étais faible; je dis à ma femme: "Je suis rendu à bout; je vas mourir." Thomas Pilote, mon frère, le nichouette (7), m'avait descendu chez nous au Rang Simple, le petit pas du cheval. Je perdais connaissance tout le temps. J'ai été pendant deux ans à me mettre dans le pied (pour me chausser) une claque d'étoffe que ma femme m'avait faite; j'étais seulement pas capable de me mettre une *gaiturse* (8). Ça a tout guéri d'un bloc, ça; tout le bout du pied c'est raide depuis ce temps-là...

— Vous êtes encore capable ?

— Je suis plus bon à rien. Quand je suis dans une chaise, comme ça, je suis solide, mais quand je travaille c'est plus pareil !

— Avez-vous eu des procès ?

— Rien qu'une fois, avec les Julien. Ils avaient vendu un poêle à Joseph Pilote du village, le frère de Charles Pilote, et ils m'avaient envoyé le compte à moi. J'ai plaidé, et puis j'ai gagné, vous comprenez. Moi, je n'ai jamais eu de dettes et j'espère mourir comme ça.

— Avez-vous eu connaissance du feu chez le père Thomas Guay ?

— Le père Thomas était allé veiller avec Séraphine. Tomesse, son garçon, et Philippe Gagnon, son gendre, étaient dans le bois. La femme de Philippe avait chauffé fort, je suppose, et s'était couchée. Ils avaient un mauvais poêle et il a dû tomber des tisons sur le plancher. Toujours que ça a tout brûlé: onze enfants et la femme... Le père Thomas, en s'en revenant de veiller, vit le feu en passant dans le village; il augmenta le pas de sa jument, vous comprenez; il était inquiet...

Une fois, j'étais couché et Thaddée Perron restait dans ma cuisine dans le temps. En me ré-

villant j'entends pétiller: c'était le feu qui était pris sur la couverture; mais on a réussi à l'éteindre tout de suite.

Une fois, j'étais allé chercher ma fille Eugénie à Mistassini. En m'en revenant il faisait beau, mais avant d'arriver à Tikouabé voilà que le temps se noircit; il se met à tonner et puis on voyait passer des éclairs en faucille. Je parle quelques mots à Bouvet en passant à Saint-Méthode, mais je n'avais pas grand temps; je dit à Bouvet: "Le discours ne sera pas long; il faut que j'aille me mettre à l'abri". Je *jesse* la jument: ça pressait: le tonnerre, les éclairs; les grains de pluie ça tombait gros comme ma tête de pipe. Il mouillait c'était une affaire terrible. En arrivant à l'étable du presbytère, où je voulais dételer, la jument se mâte tout grand debout en entendant un gros coup de tonnerre et elle reprend le chemin à la belle épouvante. Une chance, on n'est pas tombés haut-en-bas du *bogué*; on a enduré tout ça dans la voiture; après il a fallu tout tordre notre linge. En arrivant au bout de la route de Saint-Méthode, à la *Saint-Mâchouenne* (l'Ashuapmouchouan), je ne vois plus le clocher de l'église. Je dit: "Ben, y a du maudit! Le clocher est tombé. S'il faut que le pont soit parti aussi on va avoir l'air fins!" Dans Saint-Méthode les maisons étaient toutes debout, mais les *décoses* (9) étaient *sacré le camp* (avaient été emportées). Le tonnerre avait tué un cheval chez Bernard; chez Ovide Leclerc les combles des bâtisses étaient dans le pendant de la rivière; le quatr'roues à Pitre Bouchard était dans le pendant de la rivière aussi; la maison du père Auguste rendue dans le milieu du chemin. Dans le Rang Double, les bâtisses étaient toutes par terre. C'était un coup de norouais et ça avait forcé les châssis un peu partout. Ça me faisait une mauvaise arrivée chez nous. Le pont n'était pas tombé, une chance!!... Il a brûlé, ce pont-là, dans la nuit du samedi venant au dimanche, il y a 26 ans.

Une fois, je travaillais dans le chemin de Québec, le chemin de Saint-Jérôme. On était 60 à 80 hommes. On travaillait dans un bout de savane. Tout d'un coup on entend venir ça: ça beuglait! En arrivant à nous-autres ça brassait comme ça; dans le lac, en face, on voyait sortir des paquets d'eau. On était à nos dernières peurs; on disait notre chapelet. Ça, c'était un coup de tremblement...

Quand j'étais jeune j'étais bonne jeunesse. Je suis allé travaillé dans les chantiers d'Ottawa; j'étais tête de *gagne* (gang). Avant, j'avais été bûcher dans Péribonka. J'avais manqué me tuer encore là. J'avais branché cinq épinettes dans un bouleau et j'étais monté dans une pour travailler ça. En donnant un coup d'hache à une place, je décolle. Je m'étais tout brisé la figure et je saignais du nez. Je travaillais pour \$7.00 par mois. C'est là que j'avais promis que je n'irais plus bûcher à travers les maisons: on se faisait mourir. Le samedi on partait et on revenait le lundi ma-

tin à pied; on arrivait au petit jour quand tout le monde déjeunait et ensuite on prenait le bois pour aller bûcher. J'ai été travailler aussi à Boston, pour faire de la brique; ça, pour moi, c'était plus dur que de bûcher . . .

*Le rapporteur observe:* "Monsieur Joseph Pilote a un caractère jovial. Toutes ses aventures il les raconte avec coeur, ce qui les rend amusantes, bien qu'en elles-mêmes elles contiennent souvent des passages tristes."

- (1) Notons que ce feu, qui a balayé toute la région, jusqu'à la Grande-Baie, avait pris origine à Saint-Félicien mais n'est pas le même que celui qui est décrit plus loin.
- (2) Lisez: un petit espace de défriché, pas suffisant pour recevoir normalement un demi minot de semence.
- (3) Contraction de "bonhomme".
- (4) Les tronc d'arbres, rongés par le feu.
- (5) Epées: tiges fixes placées aux quatre coins d'une charette, d'un wagon, et qui servent à empêcher la charge de glisser hors du véhicule.
- (6) Corqué, de l'anglais populaire cork: faux pli en boucle formant comme un noeud dans une corde ou une chaîne.
- (7) Nichouette (ou nichette, ou, moins souvent, nichet): le dernier-né d'une famille complète.
- (8) Gaiteurse: canadianisme (de l'anglais gaiters, guêtres) désignant une bottine élastique.
- (9) Bécosses (de l'anglais back house) désigne la petite bâtisse d'aisance, les latrines; par extension, les bâ-tisses délabrées, les bicoques.



L'arpenteur John Bignell.

## Une expédition sur la rivière Aux Outardes

*Le récit que nous publions ici reporte aux années 1876 et 1877. L'arpenteur John Bignell avait reçu instruction d'explorer et de mesurer le parcours des rivières Aux Outardes et Betsiamites sur une distance de 600 milles. Parti de Québec pour Betsiamites le 12 août 1876, il s'était occupé d'engager des guides et de faire placer en caches des provisions de secours, et le 4 septembre il quittait Betsiamites pour remonter la rivière Aux Outardes jusqu'au confluent de la rivière Au Loup-Marin et commençait là son travail d'exploration le 11 septembre.*

*Les étapes de l'aventure sont vérifiées d'après le rapport de l'exploration, daté du 18 août 1877, dont nous avons une photocopie.*

Dans l'été de 1876, mon grand-père, John Bignell, mon père (Frank) et son frère William quittèrent Québec par train et se rendirent à Rimouski. De là ils traversèrent en goélette à Betsiamites, chez M. W. S. Church, autrefois à l'emploi de la Compagnie de la Baie d'Hudson et maintenant tenant magasin pour lui-même. Là, mon grand-père, papa, l'oncle Willie, l'indien Alexander MacKenzie, chef des guides, Joe Moreau, cuisinier, Edouard Moreau, homme de canot (pas apparenté à Joe), Joseph Giasson et son cousin Xavier Giasson, prirent la goélette appartenant à M. Church et montèrent avec les vivres jusqu'à la première chute de la rivière Aux Outardes (1). M. Church, qui accompagnait les voyageurs, retourna à Betsiamites avec le capitaine de la goélette, M. Pierre Deslauriers.

Nos voyageurs firent un portage de deux milles sur la rivière Aux Outardes, prirent le canot et poursuivirent leur travail jusqu'à Quatépiliau (2), soit dix-neuf milles avant d'arriver au lac Plétipi, qui a 12 milles de longueur, une forme généralement ovale et, en flanc, une longue baie de 45 milles de circuit, ce qui donne au lac 150 milles de tour.

Arrêtés à Quatépiliau par la glace le 5 novembre, ils durent y rester six semaines pour attendre que la glace soit prête sur la rivière Aux Outardes. Durant ce temps ils s'occupèrent à faire des raquettes et des traînes.

Noël se passa donc à Quatépiliau. Etre partis deux jours plus tôt de Betsiamites leur eut permis de faire l'arpentage en canot, car ils auraient fait tout le lac Plétipi en canot et non en raquettes. Durant ces six semaines, MacKenzie, Edouard Moreau et papa allèrent chasser le caribou. La première journée ils trouvèrent l'endroit où il y en avait cinq, mais ils ne les levèrent pas, vu que l'après-midi était avancé. (2a) Ils revinrent coucher à la tente, car il faisait trop froid pour coucher dehors. Durant la nuit, MacKenzie et Edouard Moreau se mirent en route pour aller

lever les caribous, soit à une distance de 36 milles. Ils en tuèrent trois sur cinq et emportèrent ce qu'ils purent, puis Jos Moreau et Xavier Giasson se joignirent à Alexander MacKenzie et à Edouard Moreau pour aller chercher ce qui restait.

Quelques jours plus tard, la caravane partait en raquettes afin de se rendre au lac Plétipl, faisant du travail d'arpentage tout le long du parcours. Mais voilà que deux jours après le départ de Quatépillau, à mi-chemin entre cet endroit et le lac Plétipl, l'arpenteur John Bignell enfonça sous la glace de la rivière Aux Outardes, chaussé de ses raquettes, alors qu'il y avait un fort courant. Mon père (Frank) courut saisir son père par le collet de son capot et le retira de l'eau alors que mon grand-père avait l'eau à la ceinture. L'incident passé, tous reprirent la route vers le lac Plétipl.

Rendus à ce lac, ils en relevèrent la partie est jusqu'à une petite rivière, un contour d'environ 15 milles, arrêterent, tentèrent, laissèrent les provisions et monterent trente-cinq milles jusqu'à la base des montagnes Antichotchat (3). Ils firent l'ascension des montagnes Antichotchat sur une distance d'un mille à un mille et demi seulement, la brume les empêchant d'aller plus loin. Il fallut faire des "piettes" (4) pour monter. Ils étaient à lège.

Durant leur absence pour ce trajet de 35 milles, soit quatre jours, deux carcajous qui les avaient suivis détruisirent presque tout; sacs de pois et de farine, dont ils avaient éparpillé et sali le contenu, lard caché, etc., etc. On ramassa ce qui restait pour se nourrir jusqu'à ce qu'on atteignit l'autre cache, au lac Plétipl. Arrivés à la grande baie de 45 milles, ils la mesurèrent, puis vinrent faire la convection à Quatépillau.

Constatant qu'il fallait des vivres, Alexander MacKenzie, Joe Moreau et les deux Giasson partirent pour la cache du lac Pipmaukin, une bonne distance, alors que l'arpenteur Bignell et les autres membres de l'expédition suivaient, en se dirigeant vers le sud, avec les bagages afin d'avoir plus tôt les provisions, car ils en avaient très peu et ils avaient loin à aller. Après quelques jours de marche, épuisés, ils dressèrent la tente, entrèrent de l'eau, bûchèrent et entrèrent du bois et se couchèrent pour mourir. C'était l'après-midi et ils n'avaient plus rien à se mettre sous la dent, ayant même été réduits à manger des intestins de lièvre sans les avoir vidés!... Le son d'un poëlon heurté leur causait de l'émotion. La quatrième ou plus probablement la cinquième journée, vers dix heures du matin, papa entendit le bruit de raquettes. C'étaient les provisions qui arrivaient. Ils étaient sauvés!!! Le lendemain tous partirent pour Quatépillau et de là ils firent leur départ pour prendre les eaux de la rivière Betsiamites, vers l'ouest, tout en mesurant. Ils avaient 45 milles à faire avant de frapper la Betsiamites.

Pendant ce long trajet de traverse, tous sauf l'arpenteur Bignell se mirent à la besogne et ten-

dirent environ trois cents collets à lièvres, de l'après-midi au soir. S'étant aperçu que les renards blancs étaient dans le voisinage, ils tirèrent du fusil pour les effrayer. Le lendemain matin ils recueillirent ce que les renards n'avaient pas mangé. Ils couchèrent deux nuits seulement, puis ils continuèrent leur route jusqu'à ce qu'ils atteignirent la rivière Betsiamites (5), qu'ils descendirent, en direction du sud, tout en mesurant. Là mon grand-père plaqua une épingle et écrivit à la craie rouge qu'ils abandonnaient l'ouvrage parce qu'ils n'avaient plus de vivres. Toujours en raquettes, ils continuèrent leur route vers les chantiers de Girouard et Beaudet, sur la Betsiamites, à environ soixante milles de la mer. A leur arrivée à ces chantiers il y avait deux jours qu'ils n'avaient pas mangé. A la cache de Pipmaukin ils n'avaient presque rien trouvé, les provisions ayant été enlevées par des chasseurs paresseux qui flânaient à Betsiamites depuis quinze jours sans en parler. Apprenant la chose, M. Church enjoignit aux voleurs d'aller tout de suite remettre ce qu'ils avaient pris. Mon grand-père rencontra les mal-fauteurs à sept milles de Betsiamites; il leur dit qu'il était trop tard et il leur donna ces provisions...

Rendus à Betsiamites, vers le milieu ou la fin de mars, ils sentirent le besoin d'un peu de repos. La goëtte de M. Church était enneigée et couverte de glace. Le tout fut enlevé et, le temps propice venu, elle fut mise à l'eau pour traverser à Rimouski. Le capitaine Pierre Deslauriers la commandait. On arriva à Rimouski à la brunante et dès qu'on fut en sûreté les glaces de Québec et d'ailleurs qui descendaient sur le fleuve firent leur apparition et elles auraient sûrement écrasé cette embarcation d'été, qui n'était pas de "full timber". De là nos voyageurs prirent le train pour Québec.

Ceci termine le récit que me dicta mon père à la fin de l'année 1951.

EVELINE BIGNELL.

- (1) Près de l'embouchure de la rivière Au Loup Marin.
- (2) Le rapport de l'arpenteur situe ce lieu, qu'il appelle *Tec-wa-te-pli-lin* (confluent des rivières), à 200 milles du point de départ des opérations, ce qui correspond à l'embouchure de la rivière A la Croix, affluent de la rivière Aux Outardes.
- (2a) D'après le *Journal*, les trois chasseurs étaient partis le 18 décembre, et les deux qui tuèrent trois caribous firent le voyage les 23 et 24; les quatre partirent le 26 et revinrent le lendemain.
- (3) Les monts Otish.
- (4) Des "piettes", trous faits à la main pour appuyer le pied.
- (5) Ici le détail paraît inexact. D'après le rapport, les cours d'eau mesurés dans cette partie du parcours sont la rivière Du Hibou, qui coule du sud au nord et se jette dans la rivière A la Croix, et à la rivière Manouanis, qui fait suite à celle Du Hibou, dont elle partage la source, et coule du nord au sud. On arrêta le mesurage à la tête du lac Manouanis, qui est à quelques milles à l'est du lac Manouan.



Frère presbiter

Relevé fait par Léonidas Bélanger — (Continuation)

## Les mariages de la région

### INTERPRÉTATION DES SIGLES:

- B. — Recueil des Généalogies des comtés de Beauce — Dorchester — Frontenac, par Frère Eloi-Gérard  
 Ch. — Recueil des Généalogies des Comtés de Charlevoix et de Saguenay, par Frère Eloi-Gérard.  
 Charl. — Dictionnaire généalogique des Familles de Charlesbourg, par l'abbé D. Gosselin.  
 R.O. — Généalogies des Familles de la Rivière-Ouelle, par Michaud.  
 I.O. — Généalogies des Familles de l'Île d'Orléans, par l'abbé Michel Forgues.  
 Beaupré. — Généalogies des Familles de la Côte Beaupré, par l'abbé Charles Beaumont.  
 R. — Tableau généalogique des Mariages du diocèse de Rimouski, par Mgr C.-A. Charbonneau.

### SAINT-ALPHONSE DE BAGOTVILLE

1868 (suite)

Le 27 octobre. — BOUCHARD, Louis, fils majeur de Paul Bouchard et de Joséphine Laforge; marié à Hermine SIMARD dite Lombrette, fille majeure de feu Louis Simard dit Lombrette (Ch. 98) et de Marie Castagne (Ch. 2).

1869

Le 19 janvier. — NORMAND, Victor, de Laterrière, fils majeur d'Antoine Normand et d'Angèle Roy de Laterrière; marié à Edith SAULNIER, fille majeure de Cajetan Saulnier (Ch. 8) et de Marceline Bluteau (Ch. 6).

Le 19 janvier. — PAGE, Barthélemy, fils majeur de feu Antoine Pagé (Ch. 2) et de Charlotte POTVIN, fille majeure d'Augustin Potvin (Ch. 29) Tremblay (Ch. 197) de Chicoutimi; marié à Rachel et de Zozime Côté (Ch. 11).

Le 19 janvier. — PAGE, Antoine, fils majeur de feu Antoine Pagé (Ch. 2) et de Charlotte Tremblay (Ch. 197) de Chicoutimi; marié à Marie POTVIN, veuve de Prudent Simard (Bagotville 26-2-1862).

Le 26 janvier. — SINGELAIS, Grégoire, fils majeur d'Hypolithe Singelais et d'Adélaïde Côté de Laterrière; marié à Emélie LAPOINTE, fille mineure de feu Louis Lapointe (Ch. 21) et de Justine Bergeron (Ch. 13).

Le 26 janvier. — TREMBLAY, Joseph, fils mineur d'Abraham Tremblay et de Luce Fortin; marié à Vitaline GAGNE, fille majeure de Clet Gagné et de Sophie Potvin.

Le 26 janvier. — LAVOIE, François, de Chicoutimi, fils majeur d'Hypolithe Lavoie (Ch. 105) et de

Suzanne Perron (Ch. 21) de la Malbaie; marié à Malvina ST-HILAIRE, fille mineure d'Adolphe St-Hilaire et d'Adèle Simard.

Le 2 février. — GAGNE, Elie, fils majeur d'Octave Gagné et de Marie-Céleste Simard; marié à Céline SAULNIER, fille mineure de Cajetan Saulnier (Ch. 8) et de Marcelline Bluteau (Ch. 6).

Le 2 février. — ANGERS, Alfred, fils majeur de Léandre Angers (Ch. 7) et d'Emélie Boudreault (Ch. 5); marié à Louise BELLEY, fille majeure de feu Flavien Belley (Ch. 20) et de Mathilde Côté de Saint-Alexis (Grande-Baie, 27-5-1845).

Le 5 avril. — BOUCHARD, Etienne, fils majeur d'Emmanuel Bouchard (Ch. 141) et de feu Louise Girard (Ch. 60); marié à Philomène BOUCHARD, veuve de Sylvere Gauthier (Bagotville, 20-10-1862) de Saint-Dominique.

Le 13 avril. — VILLENEUVE, Alfred, de Saint-Jérôme, fils majeur de Léon Villeneuve (Ch. 7) et de Sara Bilodeau (Ch. 7) de Métabetchouan; marié à Malvina GAGNON, fille mineure de Thomas Gagnon (Ch. 116) et d'Olive Côté (Ch. 25). Dispense du 3<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> degré de consanguinité.

Le 31 mai. — GAGNE, Samuel, fils majeur de GAUVREAU, fille mineure de Louis Gauvreau et Venant Gagné (Ch. 55) et de Domitilde Tremblay (Ch. 390) de Chicoutimi; marié à Marie-Esther d'Anne Breton.

Le 6 juillet. — TREMBLAY, Théophile, veuf de Sophie Audet dite Lapointe; marié à Délina SAVARD, veuve de Laurent Claveau de Chicoutimi (Chic. 12-9-1853).

Le 26 juillet. — GILL, Amable, de Notre-Dame du Lac Saint-Jean, fils majeur d'Ambroise Gill et

de Marie Savoin (Illisible); marié à Marie OUELLET, fille mineure d'Edouard Ouellet et de Christine Tremblay.

Le 27 juillet. — BOUCHARD, Onésime, fils majeur de Michel Bouchard (Ch. 126) et de feu Mathilde Gagnon (Ch. 211) de Saint-Alexis; marié à Sophie MORIN, de Laterrière, fille majeure d'Hilarion Morin et d'Adélaïde Noël.

Le 10 août. — GAUTHIER, Théophile, fils majeur de Théodule Gauthier (Ch. Gonthier 74) et de Céline Lavoie (Ch. 62) de Chicoutimi; marié à Louise GOBEIL, fille mineure de Charles Gobeil (Ch. 16) et de Mathilde Simard (Ch. 109).

Le 12 octobre. — TREMBLAY, Porphyre, fils majeur de feu Ambroise Tremblay et de feu Caroline Fortin; marié à Luce Boily, fille mineure de Cléandre Boily (Ch. 44) et de feu Sara Lee (Ch. 2).

Le 12 octobre. — GIRARD, Joseph, fils majeur de Roger Girard et de Madeleine Fortin; marié à Melvina TREMBLAY, fille mineure d'Euchariste Tremblay (Ch. 725) et de Caroline Tremblay. (Le registre donne bien Tremblay, mais le Frère Eloi-Gérard donne TANGUAY (Ch. 1).

#### 1870

Le 1 février. — GERVAIS, Alexis, fils majeur d'Alexandre Gervais et de Lucie Gagné; marié à Marie-Vitaline GIRARD, fille mineure de Désiré Girard (Ch. 91) et de feu Zoé Deschesne (Ch. 31).

Le 15 février. — TREMBLAY, François, fils majeur d'Antoine Tremblay et d'Olympe Simard (Grande-Baie, 12-9-1844) d'Hébertville; marié à Louise BOUCHARD, fille majeure de Paul Bouchard (Ch. 321) et d'Eugénie Potvin (Ch. 14).

Le 15 février. — GAGNE, Auguste, fils majeur d'Octave Gagné et de Marie-Céleste Simard (Grande-Baie, 31-1-1843); marié à Emélie Fortin, fille mineure d'Osée Fortin et d'Adéline Fortin.

Le 21 février. — TREMBLAY, Elzéar, fils majeur de Barthélemy Tremblay (Ch. 502) et d'Henriette Dumas (Ch. 1) de Notre-Dame-d'Hébertville; marié à Marie-Zoé BOUCHARD, fille majeure d'Omer Bouchard (Ch. 249) et de Mathilde Tremblay (Ch. 331).

Le 28 février. — GAUTHIER, Thomas, fils majeur de Thomas Gauthier et de Monique Girard

(Chic. 24-3-1845) de Jonquière; marié à Eulalie BOUCHARD, fille mineure de Jean Bouchard (Ch. 201) et de feu Obéline Tremblay (Ch. 278).

Le 12 juillet. — MARTEL, Georges, fils majeur de Georges Martel (Ch. 35) et de Béatrice Coudé (Cunningham 4) de Chicoutimi; marié à Vitaline COULOMBE, fille mineure d'Ubalde Coulombe (Ch. 12) et de Lucine Tremblay (Ch. 217).

Le 2 août. — NOLIN, Téséphore, fils majeur de feu Augustin Nolin et d'Elizabeth Aubin de Laterrière; marié à Sophie BOILY, fille majeure de Cléandre Boily (Ch. 144) et de Sara Lee (Ch. 2).

Le 9 août. — GUERIN, dit ST-HILAIRE, Théodule, fils majeur d'Adolphe Guérin dit St-Hilaire et d'Adèle Simard (Grande-Baie 30-9-1845); marié à Luce TREMBLAY, fille mineure d'Hypolithe Tremblay (Ch. 1052) et de Marie Lavoie (Ch. 58).

Le 12 septembre. — TALON dit L'ESPERANCE, Louis, veuf d'Adélaïde Bergeron (Grande-Baie, 7-2-1860) de Saint-Alexis; marié à Henriette SIROIS dit DUPLESSIS, fille majeure de feu Pierre Sirois dite Duplessis et d'Henriette Miville de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Le 8 novembre. — BERGERON, Thomas, fils majeur de Jacques Bergeron (Ch. 33) et de Christine Murray (Ch. 1) de Métabetchouan; marié à Louise Simard, fille mineure de Martin Simard (Ch. 180) et d'Alexandrine Bouchard (Ch. 224).

#### CORRECTIONS

##### Volume 4 — Numéro 3.

Page 60:— 1859, 2 mars — Simard, Eusèbe. au lieu de Fisèbe.

Page 61:— 1860, 1er octobre — Tremblay, Maxime. Dispense du 2ième degré d'affinité. au lieu du 2ième au 3ième degré de consanguinité.

##### Volume 4 — Numéro 4.

Page 83:— 9 septembre — Perron, François... Mathilde Ratté (Ch. 9), au lieu de (Ch. 19).

Page 86:— 12 février — Lavoie, F.-X., fils majeur de François Lavoie (Ch. 127) et de Geneviève Bouchard (Ch. 122).

Le 28 février — Côte, Onésime... Le 12, au lieu du 26.

#### MARIAGES DE NOTRE-DAME DE LATERRIERE

##### 1855

Le premier acte des registres est daté du 14 octobre 1855.

Le 6 novembre. — MALTAIS, Léandre, fils mineur de feu Jean Maltais (Ch. 4) et de Marguerite Belley (Ch. 3) de la Rivière-aux-Sables; marié à Amédée SIMARD, fille mineure de Mars Simard (Ch. 249) et de Marie-Luce Fillion (A.-G. '829).

Le 20 novembre. — HOULE, Alexandre, fils mineur d'Alexandre Houle (Ch. 9) et de Geneviève Desbiens (Ch. 12); marié à Séraphine MORIN, veuve de Pierre Bouchard (Grande-Baie, 17-4-1849). Au baptême de sa fille Marie-Adéline, le 3 mars 1857, on lui donne le nom de Joséphine.

## 1856

Le 7 janvier. — BOUDREAUULT, Eusèbe, fils majeur de Germain Boudreauult (Ch. 10) et de Marie-Louise Marier (Ch. 7); marié à Flavie BRASSARD, fille mineure de Jean-Baptiste Brassard (Ch. 19) et d'Anne Côté (Ch. 21).

Le 4 février. — GAGNE, Elzéar, fils majeur de feu Eloi Gagné (Ch. 31) et de feu Adélaïde Dechesne (Ch. 21); marié à Marie BOUDREAUULT, fille majeure de Joseph Boudreauult (Ch. 35) et de Félicité Bélanger (Ch. 11).

Le 4 février. — GAGNE, Joseph, fils mineur de Michel Gagné (Ch. 45) et de Béatrice Boulianne (Ch. 4); marié à Angélique ALLAIRE, fille majeure de Louis Allaire et Marie Poulin.

Le 3 avril. — LAVOIE, Guillaume, fils majeur de Moïse Lavoie et de Julie Albert (Famille Lavoie, page 262); marié à Aurélie VEZINA, fille majeure de Louis Vézina et de Rachel Quartier. (?)

Le 30 mars. — TREMBLAY, Filias, fils mineur de Pierre Tremblay (Ch. 292) et de Hélène Mignier (Ch. 1); marié à Marie-Louise DALLAIRE, fille majeure de feu Joseph Dallaire (Ch. 14) et de feu Virginie Gaudreauult (Ch. 11). Le Frère Eloi-Gérard donne Victoire Gaudreauult.

Le 7 avril. — MARTEL, Téléphore, fils mineur de feu Antoine Martel (Ch. 29) et d'Antoinette Degagné (Ch. 12); marié à Angèle BOILY, fille mineure de feu Bruno Boily (Ch. 13) et de feu Antoinette Lavoie (Ch. 41).

Le 12 août. — FILLION, Thomas, fils majeur de Louis Fillion (Ch. 43) et de Virginie Tremblay (Ch. 336) de Saint-Alphonse; marié à Séraphine RATTE, fille majeure d'Etienne Ratté (Ch. 12) et de Scholastique Boudreauult (Ch. 11).

Le 26 août. — PILOTE, Ephrem, fils majeur de Félix Pilote (Ch. 11) et d'Antoinette Allard (Ch. 7) de la Baie-Saint-Paul; marié à Flavine COTE, fille majeure d'Abraham Côté (Ch. 26) et d'Elizabeth Claveau (Ch. 4).

Le 24 août. — HUDON dit BEAULIEU, Pierre, fils majeur de Moïse Hudon dit Beaulieu et d'Angèle Saint-Onge d'Hébertville; marié à Flore DESCHESNES, fille mineure d'Etienne deschesnes et d'Olive Lévesque d'Hébertville.

Le 20 octobre. — JOBIN, François, veuf de Sara Tremblay (Grande-Baie, 22-9-1849); marié à Eléonore BOIVIN, veuve de David McNicoll (Grande-Baie, 16-1-1849).

## 1857

Le 1er janvier. — TARDIF, Ignace, fils majeur d'Alexandre Tardif (R. O. page 675) et de feu Mathilde Boucher (R. O. p. 89); marié à Clémentine PELLETIER, fille mineure de Jean Pelletier et de feu Priscille Doris d'Hébertville.

Le 17 février. — FORTIN, Hypolithe, fils mineur de feu Jean-Baptiste Fortin (Ch. 71) et d'Angèle Bouchard (Ch. 89) de Saint-Alphonse; marié à Joséphine BELLEY, fille mineure de François Belley (Ch. 5) et d'Ursule Saulnier (Ch. 4).

Le 18 mai. — GIRARD, Adolphe (Ch. 107), veuf de Lydie Dufour (Ch. 57); marié à Marie-Délina GIRARD, fille mineure de Joseph-Henri Girard (Ch. 56) et de Geneviève Gauthier (Ch. Gonthier 29).

Le 30 juin. — DESBIENS, Louis, fils majeur de Jean-Baptiste Desbiens (Ch. 31) et de Flavine Belley (Ch. 3); marié à Joséphine BOULIANNE, fille mineure de Louis Boulianne (Ch. 15) et d'Elizabeth Bergeron (Ch. 12).

Le 7 juillet. — GAGNE, Siméon, fils majeur de Michel Gagné (Ch. 45) et de Béatrice Boulianne (Ch. 4); marié à Marie-Démerise GAUTHIER, fille mineure de Jules Gauthier (Ch. Gonthier 88) et de Marie Girard (Ch. 59).

Le 4 août. — BLACKBURN, Pitre, fils majeur d'Auguste Blackburn (Ch. 5) et de Julienne Bergeron (Ch. 12); marié à Marie SIMARD, fille mineure de Mars Simard (Ch. 249) et de Marie-Luce Fillion (A.-G. 1829).

Le 11 août. — PARADIS, Olivier, fils majeur de Jean Paradis et d'Anastasia Paradis du Township LaBarre; marié à Christine ST-PIERRE, fille majeure de feu Augustin St-Pierre et de Rose Beaulieu d'Hébertville.

Le 27 octobre. — MORIN, Ferdinand, fils majeur de feu Jean Morin (Ch. Morand 5) et de feu Suzanne Truchon (Ch. 4); marié à Catherine DESBIENS, fille mineure de Joseph-Marie Desbiens (Ch. 45) et de Joseph Bouchard (Ch. 52).

Le 24 novembre. — VANDALE, Ovila, fille mineure de feu Adolphe Vandale (Ch. 7) et d'Adélaïde Tremblay (Ch. 70) de Saint-Alphonse; marié à Angèle BELLEY, fille majeure de François Belley (Ch. 5) et d'Ursule Saulnier dite Lacouline (Ch. 4).

## 1858

Le 7 janvier. — COTE, Charles, fils majeur d'Abraham Côté (Ch. 26) et d'Elizabeth Claveau (Ch. 4); marié à Anne PILOTE, fille majeure de Félix Pilote (Ch. 11) et d'Antoinette Allard (Ch. 7).

Le 5 avril. — PERRON, Célestin, fils majeur de feu Thomas Perron (Ch. 54) et de Geneviève Savard (Ch. 51); marié à Délina GIRARD, fille majeure de Côme Girard (Ch. 74) et de Lucrèce Bouchard (Ch. 222).

Le 13 avril. — VILLENEUVE, François, fils majeur de Léon Villeneuve (Ch. 14) et de Sara Bilo-deau (Ch. 7) de Chicoutimi; marié à Céleste TREMBLAY, fille mineure de Pierre Tremblay (Ch. 292) et d'Hélène Mignier (Ch. 1).

Le 6 septembre. — PILOTE, Benjamin, fils majeur de Louis Pilote (Ch. 10) et de Geneviève Fortin (Saint-Thomas, 18-8-1817); marié à Procule GAGNON fille majeure d'Ambroise Gagnon (Ch. 94) et de feu Marie Martel (Ch. 11).

Le 19 octobre. — SIMARD, Abraham, fils majeur de feu Joseph Simard (Ch. 124) et de feu Marguerite Boudreault (Ch. 4); marié à Delphine POTVIN, fille mineure de Théophile Potvin (Ch. 36) et de feu Flavie Ménard (Ch. 6).

Le 15 novembre. — LEMIEUX, Edmond, veuf d'Emérence St-Gelais (Grande-Baie, 16-8-1853); marié à Sara BRASSARD, fille majeure de Venant Brassard (Ch. 20) et de feu Christine Lalancette (Ch. Breton, 5).

## 1859

Le 15 février. — GIRARD, Onésime, fils majeur de Martin Girard (Ch. 57) et d'Antoinette Martel (Ch. 26); marié à Louise BOUDREAU, fille mineure de Joseph Boudreault (Ch. 25) et de Félicité Bélanger (Ch. 11).

Le 22 février. — TREMBLAY, Thomas, fils majeur de Moïse Tremblay (Ch. 318) et de Judith Fortin (Ch. 40); marié à Caroline GAUTHIER, fille mineure de Julien Gauthier (Ch. Gonthier 16) et de feu Angélique Tremblay (Ch. 147).

Le 3 mai. — FORTIN, Thomas, fils majeur de Jean-Baptiste Fortin (Ch. 87) et de Théotiste Boivin (Ch. 30); marié à Alexandrine BOUDREAU, fille mineure de Félix Boudreault (Ch. 37) et d'Emérencienne Desbiens (Ch. 16) de Chicoutimi.

## 1860

Le 14 février. — BOULIANNE, Didace, fils majeur de Thomas Boulianne (Ch. 28) et de Madeleine Belley (Ch. 3) de Chicoutimi; marié à Marthe GAUTHIER, fille mineure de Jules Gauthier (Ch. Gonthier 88) et de Marie Girard (Ch. 59).

Le 20 février. — TREMBLAY, Germain, fils majeur de Jean Tremblay (Ch. 530) et de Joseph Dufour (Ch. 21) de Chicoutimi; marié à Adéline DESBIENS, fille mineure de Jean Desbiens (Ch. 31) et de Flavie Belley (Ch. 3).

Le 20 février. — BRASSARD, Ephrem, fils majeur de Venant Brassard (Ch. 20) et de Priscille Breton dite Lalancette (Ch. 5); marié à Félicité FORTIN, fille mineure de Roger Fortin (Ch. 92) et de Félicité Gagné (Ch. 24) de St-Alexis.

Le 23 avril. — DESBIENS, Thomas, fils majeur de François Desbiens (Ch. 26) et de Geneviève Savard (Ch. 53) de Chicoutimi; marié à Domitilde SINGELAIS, fille mineure de Sauveur St-Gelais (Ch. 7) et de Judith Potvin (Ch. 16).

Le 1er mai. — BUCKELL, Charles, fils mineur de Cyriac Buckell et de Christine du Lac Kinogami

(Postes, 17-6-1835); marié à Elizabeth GIRARD, fille majeure de Jacob Girard (Ch. 53) et de Martine Bouchard (Ch. 139) du Lac Saint-Jear.

Le 11 septembre. — LACHANCE, François-Xavier, fils majeur de Joachin Lachance (Ch. 12) et de feu Françoise Lavoie (Ch. 42) de Baie-St-Paul; marié à Marie-Anne-Déry MALTAIS, fille mineure de Romuald Maltais (Ch. 17) et d'Emélie-Anne Gauthier (Ch. Gonthier 26).

Le 2 octobre. — VILLENEUVE, Joseph, fils majeur de Léon Villeneuve (Ch. 14) et de Sara Bilo-deau (Ch. 7) de la Rivière-aux-Sables; marié à Anastasie GAUTHIER, fille mineure de Pierre Gauthier et de Emélie Mignier.

Le 8 octobre. — LACHANCE, Guillaume, fils mineur de Joachin Lachance (Ch. 12) et de feu Françoise Lavoie (Ch. 42); marié à Marie-Louise TREMBLAY, veuve de Damase Boivin (Grande-Baie, 29-4-1851).

Le 20 novembre. — POTVIN, Ovide, fils majeur de Théophile Potvin (Ch. 36) et de feu Flavie Ménard (Ch. 6); marié à Marie SIMARD, fille mineure de Thomas Simard (Ch. 250) et de Marie Gagnon (C. R. 1830).

Le 27 novembre. — TREMBLAY, William, veuf d'Aline Gagné (Grande-Baie, 7-1-1851); marié à Marie-Quirille FORTIN, fille majeure de Jean-Baptiste Fortin (Ch. 87) et de Marie-Théotiste Boivin (Ch. 30).

## 1861

Le 8 janvier. — GIRARD, Alexis, fils majeur de feu Joseph Girard (Ch. 56) et de Geneviève Gauthier (Ch. Gonthier 24); marié à Marie-Vitaline BELLEY, fille mineure de François Belley (Ch. 5) et d'Ursule Saulnier (Ch. 4).

Le 8 janvier. — BUCKELL, Joseph, veuf d'Angèle Maxwell (Chicoutimi, 6-11-1852) de Jonquière; marié à Françoise PHILIPPE, fille mineure de Pierre Phillippe et de Marie-Joseph Stick.

Le 15 janvier. — McNikau, Laurent, fils mineur de Louis McNikau et de feu Marie Pecan de Bécancour; marié à Rose BUCKELL, fille mineure de Cyriac Buckell et de Christine (Postes, 17-6-1835) du lac Kinogami. (Dans divers actes elle est appelée Rosalie).

Le 28 janvier. — SAVARD, Onésime, veuf d'Angèle Girard (Chicoutimi, 21-10-1851); marié à Léocadie GAGNON, fille majeure de François Gagnon (Ch. 216) et d'Henriette Tremblay (Ch. 150).

Le 5 février. — GAUTHIER, Onésime, fils majeur de Jules Gauthier (Ch. Gonthier 88) et de Marie Girard (Ch. 59); marié à Emélie VILLENEUVE, fille majeure de Jean Villeneuve (Charl. 12-1, soit Charlesbourg, 12 1) et d'Agathe Beaumont (Charl. 8).

## *Histoire du premier pont érigé sur la rivière du Moulin dans les limites du village actuel*

Le village de Rivière-du-Moulin fut fondé le 24 août 1842 par Peter McLeod jr., qui venait s'y installer dans l'unique but d'exploiter la riche pinière de l'endroit. Cette pinière, au dire des explorateurs qui la visitèrent, était l'une des plus belles et des plus prometteuses de la région saguenéenne.

Dès son arrivée, Peter McLeod et ses 23 compagnons construisirent un moulin à scie du côté sud-est de la rivière et tout au pied de la première chute. Situé non loin l'embouchure de la rivière l'endroit était idéal pour une telle exploitation.

Le petit village qui se forma bientôt près de ce moulin s'échelonna sur les deux rives de la rivière en gagnant la rivière Saguenay; puis se développa plus particulièrement en gagnant l'Ouest et en suivant le cours de la rivière Saguenay.

Cette façon de procéder, la plus logique en soi, créa cependant un grave problème. Plusieurs fois par jours, les ouvriers de McLeod devaient traverser la rivière dans un sens ou dans l'autre selon qu'ils se rendaient à leur travail ou qu'ils revenaient à leur foyer.

Le moyen de transport le plus usité dès le début fut le canot, qui, facile à manoeuvrer, peu dispendieux, accommodait tout le monde. Beau temps mauvais temps, on devait avironner et traverser la rivière au besoin. Cela comportait beaucoup d'inconvénients et très souvent de grands dangers. A marée basse, par exemple, alors qu'à certaines périodes le courant était fort et les eaux plutôt torrentueuse, ça causait bien des embêtements et plus d'une fois on y prenait un bain forcé.

L'hiver, évidemment, pas de problème ou presque. La glace falsait un pont solide où piétons et voitures traversaient à l'aise. Il y avait toutefois certaines grosses marées et la période du gel et du dégel qui, pour un temps, causaient quelques embêtements.

L'été, il y avait aussi le "boom" qui traversait la rivière d'une rive à l'autre et servait à retenir les billots qu'on amenait au moulin. C'était un genre de trottoir flottage très utile pour les piétons, mais les chevaux devaient attendre à marée basse pour traverser la rivière à gué.

Un peu plus tard, les villageois organisèrent un bac pour gens, chevaux et voitures. Ce service était assez sûr, car le bac était solidement attaché

aux deux bouts par un fort câble d'acier qui fonctionnait tant bien que mal à l'aide de poulies manoeuvrés manuellement.

Tout cela était plus ou moins aléatoire et ne donnait guère satisfaction. Plus d'un obstacles se présentaient régulièrement. Il y avait le gel et le dégel qui, sur une période parfois assez longue, embêtaient tout le monde; il y avait les temps de grandes marées et de grands vents; il y avait surtout la marée ordinaire qui, deux fois par jour, paralysait tout le système et forçait à l'attente. Pressé ou non par une urgence quelconque il fallait toujours compter sur elle et se plier bon gré mal gré à son horaire.

C'est pour toutes ces raisons que très tôt les villageois se préoccupèrent d'avoir un pont sur la rivière et de solutionner par là tout cet épineux problème.

Plusieurs démarches furent entreprises à diverses périodes, mais sans résultat. L'âme dirigeante de ce mouvement semblait être John Kane, écuyer, agent des terres de la couronne.

A l'automne de 1854, M. Kane préparait une pétition qui devait être présentée au Conseil de la Municipalité du Comté de Chicoutimi. Cette présentation aux autorités municipales eut lieu à l'assemblée du 11 décembre 1854. La pétition, outre la mention de l'urgence et de la nécessité de ce pont, mentionnait le fait que le Gouvernement de la Province du Bas Canada avait octroyé la somme de 400 livres argent courant pour la construction de ce pont.

La requête portant le no 71 précisait également l'endroit où devait se construire le pont, c'est-à-dire vis-à-vis la boutique à forge située près de la rivière, mais de façon cependant à laisser libre un petit débarcadère entre les deux quais, ainsi que trois pieds sur le qual sud-ouest pour y laisser un poteau qui s'y trouvait déjà fixé. Le pont devait également être construit de manière à rejoindre les deux chemins existants de chaque côté et utilisés depuis longtemps.

La pétition lue au Conseil, il est proposé par Paschal Tremblay appuyé par Paschal Savard que la pétition soit acceptée avec d'autant plus de plaisir que ce pont est devenu une nécessité et qu'effectivement il n'en coûtera rien à la municipalité pour son érection.

Le "député grand voyer" est alors chargé d'en faire dresser le plan et de déterminer exactement l'endroit idéal où il devra être placé. C'est à la

réunion suivante du Conseil Municipal, tenue le 8 janvier 1855, que les autorités municipales devaient donner suite à cette pétition.

Cette séance, tenue à la salle publique de Grande-Baie, était sous la présidence de M. David McLaren, représentant du Canton Chicoutimi. Étaient présents les conseillers suivants: Ignace Gravel, François Maltais, Grégoire Savard, Moïse Tremblay, Paschal Tremblay et Clet Duchesnes. tous représentants des diverses agglomérations de la région.

On y discuta à fond la question du pont sur la rivière du Moulin, et sur proposition de François Maltais appuyé de Moïse Tremblay on décida de le construire à l'endroit où l'avait fixé le député grand voyer.

Le pont devait être "levis", et la somme de 400 louis votée par le Gouvernement devait y être employée.

La motion prévoyait en outre que le quai de M. Price qui devait servir d'appui au pont du côté nord devait être estimé à sa juste valeur et servirait à défrayer le coût des trappes du pont-levis demandées par ce dernier. Si le prix du quai était inférieur au coût des trappes, M. Price comblerait la différence; dans le cas contraire, le Conseil garderait le surplus.

Le pont serait à la charge du public une fois construit, mais seulement pour les habitants demeurant depuis le côté sud de la rivière Chicoutimi jusqu'au township Bagot.

Les trappes du pont-levis étaient à la charge de M. D.-E. Price pour leur entretien.

Le public avait droit de passage sur le pont. Ceux qui avaient besoin de se servir des trappes pour le passage des bateaux, goélettes et chaloupes devaient voir eux-mêmes à l'ouverture et à la fermeture des dites trappes et étaient responsables auprès de M. D.-E. Price ou ses ayant causes pour tout dommage possible qu'ils causeraient. On prévoyait même une amende de pas moins de 5 chelins mais pas plus de 30 chelins pour toute personne qui négligerait de fermer les trappes après le passage des bateaux, avec en plus toute la responsabilité des dommages que pourrait causer pareille négligence.

Enfin on décidait de passer un règlement basé sur cette motion ainsi que sur le rapport du député grand voyer.

Séance tenante on dressa le règlement 48 qui fixe, ordonne et règle l'érection du pont sur la rivière du Moulin et en même temps en prévoit l'entretien.

La teneur du règlement est identique à la motion avec en plus quelques menus détails sur sa construction et son emplacement. Ce règlement fut adopté séance tenante et signé par le maire David McLaren et attesté par le Secrétaire-trésorier

Ph. Rousseau. Proposé par François Maltais, appuyé par Moïse Tremblay, il fut résolu unanimement.

Ce règlement, il va sans dire, fit la joie de tout le monde et c'est immédiatement qu'on se mit à l'oeuvre pour préparer le bois nécessaire à l'érection du pont projeté.

Cependant, malgré l'urgence de la question et le vif désir de la population de voir se réaliser ce beau rêve, un contre-temps imprévu devait en retarder la construction.

À l'été de 1855, une loi passée le 1 juillet changeait le cours des choses et une nouvelle municipalité devait naître et englober dans son territoire le village de la Rivière-du-Moulin. Formée en vertu de l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada, la nouvelle municipalité se formait sous le nom de Municipalité du Township de Chicoutimi. La première séance fut tenue le 26 juillet 1855 à Chicoutimi. Étaient présents: David McLaren, qui y fut élu maire, William Tremblay, Honoré Savard, Théophile Boullanne, Pierre Gauthier fils, Louis Tremblay, John Guay; le secrétaire de la nouvelle municipalité était Isidore Morin.

Cette première séance se passa à la formation du nouvel organisme et la nomination des divers officiers; à la seconde réunion on compléta les cadres en délimitant les divers arrondissements et en nommant les inspecteurs pour chacun d'eux, et on procéda également à la nomination des sous-voyers pour chacune des sections d'iceux. On accepta aussi un premier règlement de régie interne; enfin le 5 novembre le secrétaire-trésorier démissionnait et était remplacé par John Desmeules.

Ce ne fut qu'à la séance du 11 décembre 1855 que la question du pont sur la rivière du Moulin fut amenée devant le nouveau conseil. La requête pour le pont fut présentée par M. D.-E. Price et fut immédiatement acceptée sur une proposition de John Guay appuyée par Pierre Gauthier.

Le Conseil, cependant, après cette acceptation de principe, jugea bon de s'assurer, avant de se lancer dans l'aventure, que le Gouvernement était disposé à lui remettre la balance des 400 louis votés en 1854 et qui n'avait pas été dépensée pour la préparation du bois destiné au pont décidé par la Municipalité du Comté et que cette dernière n'avait pu construire.

À cette effet, on autorise le secrétaire à écrire au Gouvernement et à s'enquérir de cette affaire. Le secrétaire s'exécuta aussitôt que possible et le 7 janvier 1856, à la réunion régulière du conseil, il lut une lettre de M. Thomas Bouthiller qui donnait bien quelques détails mais ne répondait pas exactement à la question.

Une nouvelle correspondance s'engagea alors entre le Conseil et l'Inspecteur des Agences, M. Bouthille, demandant le montant exact qui res-

tait dû sur la somme votée pour la construction du pont. Le 4 février le Conseil renouvelle sa demande et à la séance du 3 mars suivant le secrétaire pouvait annoncer aux conseillers le montant exact de l'octroi non dépensé.

Satisfait de la réponse, le Conseil décide alors de mettre son projet à exécution et charge MM. Thomas Roberge et Narcisse Anctil dit St-Jean de préparer les estimés nécessaires pour l'érection de deux ponts projetés, l'un sur la rivière du Moulin et l'autre, décidé à une séance précédente, sur la rivière à Mars.

A la même séance, sur proposition de Louis Tremblay appuyée par John Guay, on donne avis à la population des townships Laterrière, Bagotville, Tremblay et Chicoutimi qu'on est prêt à recevoir des soumissions pour la construction du pont sur la rivière du Moulin. Le secrétaire-trésorier était prêt à les recevoir immédiatement, et cela jusqu'au 20 mars suivant inclusivement, à son bureau, entre 9.00 heures du matin et 4.00 heures de l'après-midi.

Le 7 avril suivant le conseil n'avait devant lui qu'une seule soumission, celle de Narcisse Anctil dit St-Jean. Ce dernier demandait la somme de 675 louis pour construire le pont avec un seul levé, et 625 louis pour le pont sans levé. Il y avait aussi la condition expresse que le Conseil lui remette tout le bois déjà préparé pour le pont et sans charge.

Après une courte discussion, la séance est ajournée au lendemain pour l'acceptation de la soumission. A la reprise de la séance, M. Louis Tremblay appuyé par M. Théophile Boulianne propose l'acceptation de la soumission. Aussitôt, M. Anctil présente au Conseil ses deux cautions, MM. Eucher Lemieux, maître-forgeron, et Jean Harvey, cultivateur, tous deux du township Chicoutimi. M. John Guay propose alors l'acceptation de ces cautions et sa résolution, appuyée par Louis Tremblay, est acceptée unanimement.

On présente ensuite un projet de règlement qui s'intitule "Règlement de la répartition à faire dans la Municipalité locale du township Chicoutimi pour subvenir aux frais d'un pont à ériger sur la rivière du Moulin". Ce règlement, mis aux voix, est accepté par une majorité d'une voix.

Ce règlement engageait la responsabilité de tous les contribuables de la Municipalité à part égale dans la répartition des frais encourus par la construction du pont. Un seul groupe était excepté: les contribuables de cette partie de la Municipalité qui demeurent dans les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> rangs du township depuis le lot de terre appartenant à Jules Gauthier, demeurant au 4<sup>ème</sup> rang, jusqu'à deux lots de terre appartenant à Michel Gagné situés l'un dans le 4<sup>ème</sup> rang et l'autre dans le 5<sup>ème</sup> rang, soit en tout 39 propriétaires y compris les dits Jules Gauthier et Michel Gagné.

Ce règlement pourtant sera l'objet de plusieurs amendements passés aux séances suivantes, les 5 mai et 1<sup>er</sup> juillet, où diverses autres catégories de contribuables pour diverses raisons seront exemptés de payer pour la construction du pont; par contre tous devront, selon une décision prise le 1<sup>er</sup> juillet, participer à son entretien dans une proportion égale. De plus, tous sont redevables d'une contribution égale d'un demi sou dans le louis outre les 275 louis affectés spécialement au pont de Rivière-du-Moulin.

A la séance du 8 avril le Conseil autorise également le notaire Ovide Bossé à passer un marché avec M. Narcisse Anctil dit St-Jean pour la construction du pont d'après le plan figuratif dressé par J.-A. Tremblay, arpenteur, plan accepté par le Conseil, par le département des Terres de la couronne et selon les conditions fixées entre ce conseil et Narcisse Anctil dit St-Jean.

Ce contrat passé chez le notaire, sous le No 490 de ses minutes, en date du 30 avril 1856 est des plus intéressants. Très long, il donne dans ses menus détails tout le devis de la construction. J'en cite de larges extraits afin de donner une idée exacte de ce pont qui, dans son genre, est probablement unique dans notre région.

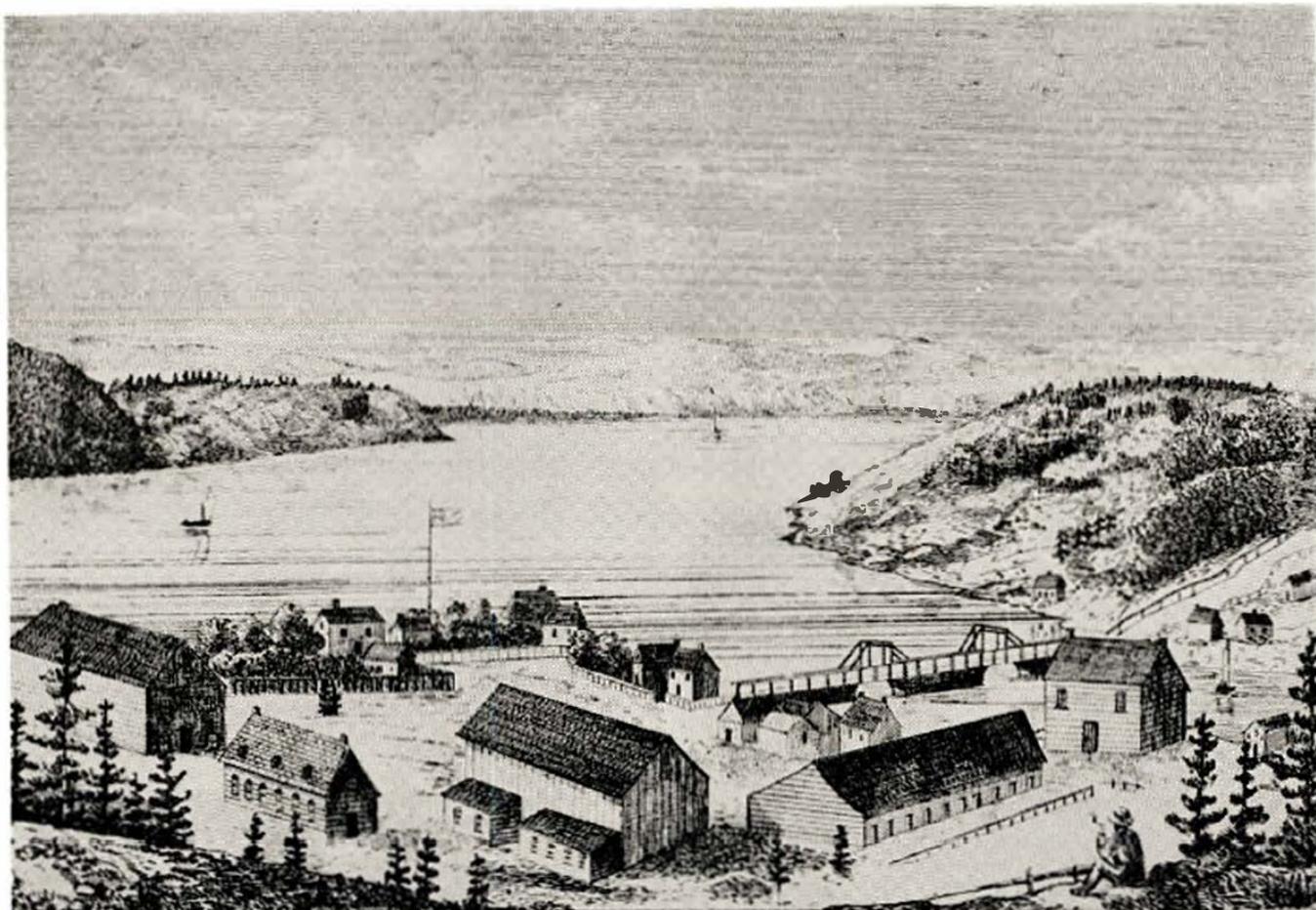
Le pont devra être érigé sur la rivière du Moulin vis-à-vis la boutique de forgeron de M. Price et pour déboucher du côté sud-est de la rivière à l'ouest de la maison occupée par Damas Gilbert.

"Le pont aura 338 pieds de long et sera sur des quais et cages de 29 pieds de hauteur. Les cages auront 30 pieds de largeur sur chaque face à leur base et seront faites en diminuant jusqu'à leur hauteur, où elles n'auront que 20 pieds de largeur sur chaque face.

"Le qual du côté nord-ouest sera d'environ 55 pieds de long, savoir depuis l'écore jusqu'au chenail de la rivière, et sera fait à la place du qual de *slappes* (slabs) fait vis-à-vis la dite boutique de forgeron, lequel sera celui ci-avant mentionné.

"Le qual du côté sud-est de la dite rivière sera d'environ 116 pieds de long et sera fait en diminuant graduellement en gagnant l'écore conformément au dit plan figuratif. Les cages seront à la distance de 30 pieds les unes des autres et à la même distance des quais. Il y aura deux cages entre les dits quais. Il y aura de chaque côté des cages et du côté des dits quais faisant face aux cages, quatre morceaux de bois qui seront pris dans les dites cages qui projetteront en dehors pour supporter les lambourdes conformément au dit plan figuratif.

"Toute espèce de bois (excepté le peuplier) pourra être employé pour les dits quais et cages depuis leurs bases jusqu'à une hauteur suffisante pour être au dessus de la plus haute marée et le haut des cages; quais et cages seront en pin blanc et épinette rouge. Il devra y avoir cinq lambourdes



JUNCTION OF THE RIVER DU MOULIN WITH THE SAGUENAY, AT CHICOUTIMI.—FROM A SKETCH BY W. G. C.

Partie du village de Rivière-du-Moulin en 1870, où on voit le premier pont. — Dessin publié dans THE CANADIAN ILLUSTRATED NEWS, 1871, II, p. 181.

entre chaque cage et entre les quais et les cages, qui seront de pin blanc mesurant 13 pouces sur 12 pouces. Il devra y avoir des pièces ou corps morts de posés de 8 pieds en 8 pieds dans l'intérieur des cages et des quais pour lier chaque pan ensemble, lesquels seront posés sur un rang dans un sens et un autre rang dans un autre sens de manière à ce qu'ils soient croisés, et il devra y en avoir autant qu'il en faudra pour bien lier les dits quais et cages. Des chandelles en épinette rouge seront posées sur chaque pan des cages et sur les côtés et le devant des quais. Savoir quatre sur chaque pan des cages, autant sur le devant des quais et autant qu'il en faudra sur les côtés de ces derniers. Il sera fait et posé deux combles de proportions et dimensions ordinaires dont un vis-à-vis la partie du dit pont supportée par des lambourdes, entre le quai du sud-est et la première cage, et un autre sur la partie du pont supportée par des lambourdes entre les dites cages, lesquels seront en épinette rouge excepté les travers qui seront de pin blanc.

'Le dit pont devra être pavé de la largeur de 20 pieds avec de bons madriers de pin blanc et sur ce premier pontage il sera posé aux deux

endroits où passeront les chevaux un autre pavé de 3 madriers de pin blanc de 11 pouces de large chacun sur toute la longueur du pont; ces deux derniers pontages seront à la distance de 6 pieds l'un de l'autre le tout bien chevillé. Il sera posé de chaque côté du dit pont des garde-corps de la hauteur de 5 pieds au-dessus des traverses et faits semblables à ceux montrés sur le dit plan. Les cages du dit pont seront aussi remplies de pierre jusqu'à la hauteur de la plus haute marée. Afin de mieux charger les dites cages et les quais il sera posé à l'intérieur trois pavés faits avec de bon bois à la distance de 8 pieds les uns des autres. Le bois pour ces pavés sera sain et de grosseur et force suffisantes pour supporter la pierre qui chargera chacun d'eux.

'Les chevilles nécessaires pour cheville et solidifier les dits quais, cages, chandeliers, corps morts, pontage et combles seront en fer ou épinette rouge. Les chevilles d'épinette rouge devront avoir 1 ½ pouce de grosseur et celles de fer ¾ de pouce et les unes et les autres seront employées au choix de l'entrepreneur.

'Il devra y avoir des traverses de posées sur les lambourdes à la distance de 4 pieds les unes

des autres sur lesquelles sera posé le pavé du pont. Ces traverses devront être d'épinette rouge et de la grosseur de 9 pouces et chevillées sur les lambourdes de la manière ci-dessus dite.

"Les poteaux pour les garde-corps et les lisses devront être d'épinette rouge et de la grosseur de 7 pouces carrés.

"Il devra être fait entre le quai du nord-ouest et la première cage un pont-levis de 30 pieds que l'entrepreneur pourra faire pour être ouvert d'un seul corps ou en deux à son option. Ce pont levis sera mû sur un chemin lissé en fer; bien entendu que le mécanisme pour ouvrir le dit levis sera fait de telle manière que 4 hommes puissent le faire mouvoir facilement. Les traverses à être posées sur les lambourdes devront avoir 24 pieds de longueur de manière à excéder le pavé du dit pont de deux pieds de chaque côté où il sera posé des quilles pour solidifier les garde-corps semblables à celles du pont de Chicoutimi. Les cages seront faites à queue d'aronde et les corps morts seront posés de la même manière. Dans toutes les hauteurs nécessaires les morceaux de bois devront se croiser d'au moins 4 pieds."

Le contrat stipule ensuite qu'en cas d'erreurs ou d'omissions l'entrepreneur devra reprendre le travail à ses frais. Le pont terminé, une première expertise en sera faite par deux experts au choix des deux, un nommé par le Conseil, l'autre par l'entrepreneur. Ce sont ces deux hommes qui, dûment assermentés, jugeront si le travail a été bien fait selon la présente convention. Cette expertise sera à la charge des deux; si d'autres expertises sont nécessaires par défaut de conformation à ces devis, le coût en sera à la seule charge de l'entrepreneur.

Le présent contrat est à la charge de l'entrepreneur qui devra en plus fournir deux copies conformes au Conseil.

Le prix pour l'ouvrage est de 675 louis courant; le paiement s'effectuera comme suit: 100 louis le 15 juin; 50 louis le 15 juillet, 200 louis le 15 août et les 325 louis restant après la livraison du pont du Conseil et son acceptation finale par ce dernier. Suit une suite de divers travaux devant être exécutés pour que l'un ou l'autre des paiements soient effectués.

Le contrat porte les signatures de David McLaren, maire, Narcisse Anctil, Eucher Lemieux et D. Harvey. Il est paraphé par le notaire Ovide Bossé et M. Thomas Kane.

Le 5 mai 1856, le Conseil ratifie ce contrat et l'accepte dans toute sa teneur.

Les séances suivantes nous parlent tous du pont pour une raison ou pour une autre et à la séance du 2 novembre 1856 le Conseil décharge les cautions Eucher Lemieux et Jean Harvey de toute responsabilité concernant le travail du pont, qui n'est pas encore terminé bien que les délais fixés pour ce faire soient dépassés. Ce pont sera

définitivement accepté que le 21 juin 1858 alors que les experts Thomas Roberge et Jules Trudel déposeront leur rapport en ce sens. Une première expertise avait déjà été faite par Alexis Tremblay et Ovide Bossé, que le Conseil avait nommés à cet effet, de concert avec l'entrepreneur, à sa séance du 17 octobre 1857.

Thomas Roberge pour sa part avait été choisi comme expert par le Conseil à la séance du 10 mai 1858.

Comme on peut le constater, la construction du pont fut assez lente puisque, commencé au début de mai 1856, il ne sera terminé pratiquement qu'à l'automne 1857 et livré, après divers ajustements, seulement en juin 1858.

Construit solidement et fait de matériaux de première qualité il servira jusqu'en 1906, alors qu'il sera remplacé par le pont de fer que tout le monde à connu.

Si on consulte les procès-verbaux des séances pour les années suivantes on constate qu'occasionnellement il fait parler de lui; soit pour autoriser le paiement d'un compte oublié lors de sa construction, soit pour une réparation mineure ou majeure que l'usure et le temps ont rendue nécessaire.

En 1874, les ponts de Chicoutimi et de la Rivière-du-Moulin deviendront entièrement à la charge du Township Chicoutimi.

Un petit événement heureux fit encore parler de lui en 1879, alors que, joliment décoré de deux arches de verdure et disparaissant sous les fleurs et les branchages, il saluait à sa manière le passage de Mgr Conroy, délégué apostolique au Canada, en visite dans notre région.

Enfin, solide, bien construit, il donna un bon service et pendant un demi siècle il accommoda nos valeureux ancêtres qui le traversaient toujours avec d'autant plus de satisfaction qu'ils l'avaient attendus longtemps.

LEONIDAS BELANGER.

## Questions et réponses

### Y a-t-il des statistiques sur les familles nombreuses dans la région du Saguenay?

Nous ne connaissons pas de statistiques complètes. Il s'en trouve des bribes. En voici une qui donne le nombre de mères de dix enfants et plus dans la paroisse de Notre-Dame d'Hébertville, d'après un relevé exact, fait en 1946, de celles qui étaient vivantes à ce moment.

23 mères de 10 enfants	—	230	dont	207	vivants
15 mères de 11 enfants	—	165	dont	140	vivants
17 mères de 12 enfants	—	204	dont	179	vivants
12 mères de 13 enfants	—	156	dont	117	vivants
14 mères de 14 enfants	—	196	dont	155	vivants
9 mères de 15 enfants	—	135	dont	112	vivants
2 mères de 16 enfants	—	32	dont	24	vivants
5 mères de 17 enfants	—	85	dont	70	vivants
2 mères de 19 enfants	—	38	dont	34	vivants
1 mère de 21 enfants	—	21	dont	15	vivants
100 mères		1,262		1,035	

On admettra que cette statistique est intéressante.

Tél.: 543-3391

C. P. 400



**LAURENT LAPONTE LTÉE**

Matériaux de construction en gros

546 est, boul. Lamarche

**CHICOUTIMI**

Hommages de

**PHARMACIE TREMBLAY**

565 Ave Montcalm, Chicoutimi

Tél.: 543-1677

Lionel Tremblay, pharm., prop.

Hommages de

**Mars Finance Inc.**  
**Guide Finance**

Hommages de

**Joron & Cie, Ltée**

HUILE COMBUSTIBLE

CHICOUTIMI

G. Gravel, gérant — Tél: Bur: 543-4466

Rés.: 543-0845

Hommages de

**Lemieux & Pedneault Enr.**

COURTIERS D'ASSURANCES AGREES

**CHICOUTIMI**

Hommages de

**WILLIAM GRAVEL**

INGENIEUR CONSEIL

Tél.: 543-5606

31 ouest, RACINE

**CHICOUTIMI**

Hommages de



122 est, rue Racine,

Chicoutimi

Hommages de

**SAGUENAY OXYGEN LTEE**

CHICOUTIMI

SUCCURSALES :

Jonquière — Alma — Chibougamau

Hommages de

# C.-E. TREMBLAY

NOUVEAUTES

392-396 EST. RACINE

CHICOUTIMI

Hommages de

# Coopérative Agricole de Chicoutimi

Hommages de

# Les Immeubles Perron Ltée

37 est. rue Jacques-Cartier,

Chicoutimi

Hommages de

# Ovide Guay & Fils

PLOMBERIE — CHAUFFAGE — COUVERTURE

320, rue du Port,

Chicoutimi

Hommages de

# JACQUES RIVERIN

NOTAIRE

CHICOUTIMI

Hommages de

PRETS



PERSONNELS

ALMA ARVIDA BAGOTVILLE CHICOUTIMI

NO 2-2742 548-8271 544-1401 543-0271

## RECONNAISSANCE

Nous apprécions grandement le concours financier de ceux qui figurent dans ces pages et qui nous permet de maintenir la publication de la revue. Notre population leur est également redevable, puisque c'est pour elle que nous travaillons tous ensemble.

**Mgr Victor Tremblay, P. D.**

**J.-Eugène Houde**

**J.-Henri Bouchord.**

Avec les compliments de



Justin Maltais, L.Ph., prop.

28 EST, rue RACINE

CHICOUTIMI



Maurice Laçacé, L.Ph., co-prop.

447 EST, rue RACINE

CHICOUTIMI

UN GROUPE D'AMIS  
DE  
SAGUENAYENSIA

Hommages de

Arvida Mix & Supply Co. Ltd

RIVIERE DESCHESNES

ARVIDA, QUE.

BETON PREPARE — PIERRE — SABLE

Tél.: 548-4173

Hommages de

**JALBERT LIMITEE**

FERRONNERIE - FENETRES - MATERIAUX

CHARLES JALBERT

Président

Tél.: 543-4405

Hommages de

**Les Ateliers Emile Couture Ltée**

REPARATION GENERALE — FONDERIE

CHICOUTIMI

TEL.: 543-3341

Hommages de

**La Cie Industrielle du Saguenay Ltée**

Manufacturiers de portes et châssis

Menuiserie générale

Bois de Construction

79 ouest, rue Racine

CHICOUTIMI

Hommages de



**LAITERIE DE CHICOUTIMI LTEE**

CHICOUTIMI, Qué.

Hommages de

**PHARMACIE ROLAND CLAVEAU**

170 BOSSE,

TEL.: 543-0234

**CHICOUTIMI**

**PHARMACIE DU BOULEVARD ENR.**

BOULEVARD TALBOT

TEL.: 549-2801 — ROLAND CLAVEAU, prop.

Compliments de



J.-P. TREMBLAY, prop.

40, BOULEVARD ST-JEAN-BAPTISTE

TEL.: 543-3381

**CHICOUTIMI**

BUREAU CHEF: Boulevard Talbot, Chicoutimi

TEL.: 549-2581 -- 549-2116



Montréal  
1780, Bercy  
LA 6-3761

Québec  
190, 2e Avenue  
545-4897

Trois-Rivières  
FR 6-2816

HOMMAGES DE

**A. TREMBLAY & FILS LTEE**

ASSURANCES GENERALES

Courtiers d'Assurances Agréés

110 EST. RUE RACINE,

TEL.: 543-1511

**CHICOUTIMI, P. Q.**

Avec les compliments de

## LAJOIE & FRERE ENR.

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - COUVERTURE  
VENTILATION — BRULEUR A L'HUILE

G.-R. LAJOIE

232, Tessier — Tél.: rés. 543-3747

46 ouest, Jacques-Cartier

Tél.: 543-1515 ou 1516

CHICOUTIMI

Hommages de

## INTER-CITE CONSTRUCTION Ltée

BOULEVARD TALBOT,

CHICOUTIMI

Compliments de

*Gagnon*  
*Frères*

MEUBLES et NOUVEAUTES

CHICOUTIMI

Hommages de

Fradette, Bergeron, Cain et Simard

Avocats — Barristers

TEL.: 543-7757

CHICOUTIMI

Hommages de

*H. Lessard & Frères Ltée.*

ANGLE RACINE et MORIN

CHICOUTIMI. P. Q.

# *Consultons les “médecins de l'électricité”*

## ***Les médecins de l'électricité, ce sont les maîtres-électriciens***

Ces spécialistes peuvent nous conseiller sur les moyens à prendre pour rendre économiques et irréprochables nos installations électriques. Non seulement ils peuvent corriger les défauts, mais ils peuvent les prévenir.

A l'occasion de la Semaine nationale de l'électricité, surtout à cette époque où l'on nous exhorte à fournir des “emplois d'hiver”, profitons-en pour moderniser nos installations électriques — tant au foyer que dans les magasins et les ateliers — afin de tirer pleinement avantage des commodités modernes que nous offre ce fluide magique et peu coûteux qu'est l'électricité.



## *Compagnie Électrique du Saguenay*

— à l'avant-garde du progrès —



**QUEL REGAIN DE FRAÎCHEUR**

quelle joie de vivre... grâce à Coke!

Rappelez-vous, Coke est le meilleur  
rafraîchissement.

*Embouteilleur de Coca-Cola autorisé sous contrat avec Coca-Cola Ltée*



**GAGNON & LAPOINTE INC.**

JONQUIERE, P. Q.

TEL.: 547-3661